



ENDA
Prospectives Dialogues Politiques
(Diapol)



Coopération hollandaise



Politiques commerciales et durabilité des secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest

Compte rendu de l'atelier

Conakry, Guinée

1-2 octobre 2004

**Programme Pêche, Commerce et Environnement
en Afrique de l'Ouest (PCEAO)**

Dakar, Novembre 2004



Participants à l'atelier de Conakry

Pour citation bibliographique, ce rapport doit être mentionné comme suit :

Failler P., G. Ndiaye et D. Bakanova (2004), Politiques commerciales et durabilité des secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest , Compte rendu de l'atelier de Conakry, Guinée, 1-2 octobre 2004, Programme Pêche, Commerce et Environnement en Afrique de l'Ouest (PCEAO), Dakar, Novembre 2004, 63 p.

1 Remerciements

Tout d'abord nos remerciements au coordonnateur national de l'étude, Alkaly DOUMBOUYA de Guinée, et à toute l'équipe du CNSHB pour tout ce qu'ils ont fait pour un bon déroulement de l'atelier et un bon séjour des participants.

Un grand merci également aux participants de l'atelier et plus particulièrement à ceux qui ont présenté des communications et rédigé une note en vue de son insertion dans le présent compte rendu.

Nos remerciements, bien entendu, à la Coopération néerlandaise pour son soutien constant au programme PCEAO ; qui permet aux partenaires des pays de la Sous-Région de l'Afrique de l'Ouest, d'étendre considérablement leur gamme d'expertise dans les domaines méconnus du commerce international et des accords de partenariat avec l'Union européenne. Trop souvent limité à des travaux sectoriels, le programme PCEAO offre la possibilité d'élargir les champs de recherche et de réflexion aux domaines de la politique publique (nationale et internationale), du commerce international et des stratégies inter-régionales, de la sécurité alimentaire et la pauvreté.

2 Sommaire

1	REMERCIEMENTS	3
2	SOMMAIRE.....	4
3	CEREMONIE D'OUVERTURE.....	5
3.1	ALLOCATION DE MONSIEUR MOHAMED SOUMARE, SECRETAIRE EXECUTIF D'ENDA TIERS MONDE.....	5
3.2	ALLOCATION DE HELENA MARIA EMBALO, MINISTRE DES PÊCHES DE LA GUINÉE BISSAU	6
3.3	ALLOCATION DE MONSIEUR EL HADJI CELLOU DALEIN DIALLO, MINISTRE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE	8
4	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ATELIER.....	10
4.1	CONTEXTE	10
4.2	OBJECTIFS.....	10
5	PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME PCEAO	11
5.1	LA PÊCHE EN AFRIQUE DE L'OUEST : ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	11
5.2	OBJECTIFS DU PROGRAMME	12
5.3	ACTIVITÉS DU PROGRAMME PCEAO.....	12
5.4	RÉSULTATS ATTENDUS.....	13
6	COMPTE RENDU DES PRESENTATIONS ET DISCUSSIONS	14
6.1	L'INSUFFISANCE DE L'INFORMATION ET MANQUE DE CADRE ANALYTIQUE ET D'INDICATEURS	14
6.2	LE POIDS DES ORIENTATIONS PASSÉES DES POLITIQUES NATIONALES DES PÊCHES EN AFRIQUE DE L'OUEST : DÉVELOPPEMENT ET ÉCONOMIE D'ABORD, ENVIRONNEMENT ENSUITE	15
6.3	LA PLACE CROISSANTE DU COMMERCE ET DES ACCORDS DE PARTENARIAT DANS LE FONCTIONNEMENT DES SECTEURS HALIEUTIQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	17
6.4	L'EFFET DES MESURES COMMERCIALES ET DES MESURES ASSOCIÉES SUR LES RESSOURCES ET LES ÉCOSYSTÈMES	18
6.5	L'EFFET DES MESURES COMMERCIALES ET MESURES ASSOCIÉES SUR L'APPROVISIONNEMENT DES MARCHÉS ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....	19
6.6	ACCORDS DE PECHE COMMERCIAUX OU DE DEVELOPPEMENT ET LE CHANGEMENT DE CAP ANNONCÉ AVEC LES NOUVEAUX ACCORDS DE PÊCHE COMMUNAUTAIRES.....	21
6.7	LA FAIBLESSE DE LA COOPERATION SOUS-REGIONALE	22
6.8	RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUE SECTORIELLE, NATIONALE ET SOUS-RÉGIONALE ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES ET PRATIQUES	23
6.9	CONCLUSION DE L'ATELIER.....	31
7	ANNEXE 1 : RESUME DES PRESENTATIONS DES ETUDES-PAYS	34
7.1	RESUME DE LA PRESENTATION « DURABILITE DES POLITIQUES COMMERCIALES DANS LES SECTEURS HALIEUTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST »	34
7.2	RESUME DE LA PRESENTATION DE L'ETUDE DE LA MAURITANIE.....	35
7.3	RESUME DE LA PRESENTATION DE L'ETUDE DU SENEGAL	36
7.4	RESUME DE LA PRESENTATION DE L'ETUDE DE LA GAMBIE	38
7.5	RESUME DE LA PRESENTATION DE L'ETUDE DE LA GUINEE-BISSAU	39
7.6	RESUME DE LA PRESENTATION DE L'ETUDE DE LA GUINEE.....	40
7.7	RESUME DE LA PRESENTATION DE L'ETUDE DU CAP VERT	41
7.8	RESUME DE LA PRESENTATION «LES NOUVEAUX ENJEUX DU COMMERCE ET DES NOUVEAUX ACCORDS DE PARTENARIAT POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST », PAR L'EQUIPE DE COORDINATION DU PROJET PCEAO	43
8	ANNEXE 2 : PRESENTATIONS DES SOUS-COMMISSIONS	48
8.1	RESUME DE LA PRESENTATION DE LA SOUS-COMMISSION « POLITIQUES COMMERCIALES ET EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES »	48
8.2	RESUME DE LA PRESENTATION DE LA SOUS-COMMISSION « COMMERCE ET APPROVISIONNEMENT DES MARCHES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX »	51
9	ANNEXE 3 : PROGRAMME DE L'ATELIER.....	54
10	ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS	57
11	ANNEXE 5 : PARTENARIAT DE PCEAO.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

3 Cérémonie d'ouverture

3.1 Allocution de Monsieur Mohamed SOUMARE, Secrétaire Exécutif d'Enda Tiers Monde

Monsieur le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée,
Monsieur le Ministre de l'Environnement de la République de Guinée,
Madame le Ministre du Commerce de la République de Guinée,
Madame le Ministre des pêches de République de Guinée-Bissau,
Messieurs les représentants des Ministres des Pêches de la sous région,
Messieurs les représentants du Corps diplomatique et des Agences de coopération,
Messieurs les représentants des Centres de recherche,
Cher(e)s Invité(e)s
Mesdames, Messieurs,

Au nom d'Enda Tiers monde et en mon nom personnel, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence et participation à cet atelier sur « les politiques commerciales et la durabilité du secteur halieutique en Afrique de l'Ouest ».

Comme vous le savez, cet atelier marque une étape importante dans le cadre des activités de programme initiées par notre organisation, en collaboration avec le Programme marin ouest Africain de WWF, en lien avec l'ensemble des partenaires aujourd'hui présents à Conakry, et axé autour de la Pêche, du Commerce et de l'Environnement en Afrique de l'Ouest (PCEAO).

A l'heure de la mondialisation des économies et du retour marqué de l'intégration régionale dans les agendas officiels, le large travail commencé depuis bientôt deux ans apparaît comme une expérimentation de la coopération régionale dans un secteur aussi stratégique et vital que celui de la pêche, pour les Etats Ouest-africains. Ainsi, sans revenir sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à ce travail et qui j'en suis sûr seront l'objet de toutes les attentions lors de cet atelier, permettez-moi de revenir sur la pertinence de l'échelle d'intervention du programme.

Comme nous le rappelle la récente histoire économique de nos Etats nations, mais aussi les négociations ou projets en cours (NEPAD, Accords de Partenariats Economiques Régionaux...), à l'heure du village planétaire, les politiques publiques nationales apparaissent de moins en moins pertinentes pour l'établissement de politiques halieutiques durables. Dès lors, elles nécessitent d'être refondues dans des approches pertinentes, à des échelles en prise avec la réalité des migrations naturelles des ressources, qui faut-il le rappeler passent aisément d'une frontière à une autre.

Dés lors, pour affronter non seulement les processus de libéralisation et de dérégulation induits par la globalisation des échanges, mais aussi pour que nos Etats jouent leur partition dans ce nouveau village planétaire en construction, il apparaît nécessaire de favoriser une plus grande articulation entre les politiques nationales d'exploitation et de préservation de ces ressources avec celles des pays voisins. Ce travail sera par ailleurs d'autant plus bénéfique qu'il permettra, à n'en pas douter, de renforcer les positions des Etats dans les négociations actuelles avec l'Union européenne dans le cadre des accords de pêche.

Pour autant, ce travail n'aurait de sens s'il ne participait pas non plus à renforcer de larges concertations entre le plus grand nombre d'acteurs concernés par l'avenir de ce secteur. Des représentants des pouvoirs publics, des organisations professionnelles, des instances de recherches, des structures d'appui sont présents aujourd'hui. Mon souhait le plus cher est

que chacun d'entre vous puissent maintenir ces contacts dans, mais aussi, au-delà de ce programme PCEAO, avec le souci constant de favoriser des exercices de dialogue politique pour l'élaboration collective des politiques publiques en matière de pêche, reposant sur une base sociale large.

Pour conclure, je ne saurais trouver les mots pour remercier les gouvernements du Sénégal, de la Guinée, du Cap Vert, de la Gambie, de la Mauritanie et de la Guinée Bissau pour leur engagement sans faille dans ce programme, et notamment le Ministre des Pêches de la République de Guinée Conakry pour l'accueil qui nous a été réservé et l'ensemble des efforts qu'il a consenti pour faire que cet atelier soit une réussite.

Mesdames, Messieurs, je terminerais en espérant que l'atelier de Conakry fera date dans l'élaboration de politiques durables dans le secteur halieutique en Afrique de l'Ouest. Sachez qu'Enda Tiers monde saura rester à vos côtés dans une perspective de partenariat, dans des espaces de convergence, de concertation et de synergies dans l'action, telle que conçu par nos équipes d'Enda et dont le programme PCEAO en est une excellente illustration.

Je vous remercie et vous souhaite d'excellents travaux.

Mohamed SOUMARE, Secrétaire Exécutif d'Enda Tiers Monde

3.2 Allocution de Helena Maria EMBALO, Ministre des Pêches de la Guinée Bissau

Monsieur le Ministre de la Pêche de la République de Guinée Conakry,
Madame le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME
Monsieur le Ministre de l'Environnement
Monsieur le Secrétaire Exécutif d'Enda Tiers Monde,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

Il m'est très agréable de prendre la parole à l'ouverture de cet atelier régional consacré à la validation des études nationales portant sur « les politiques commerciales et la durabilité du secteur halieutique de l'Afrique de l'Ouest » menées par des experts de nos pays respectifs dans le cadre du Programme Pêche, Commerce et Environnement en Afrique de l'Ouest (PCEAO)

A cet égard, permettez-moi, tout d'abord, de remercier très sincèrement les Autorités guinéennes pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée dans ce pays frère.

Je voudrais également remercier les organisateurs notamment Enda Prospectives Dialogues Politiques (Enda Diapol) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), qui ont bien voulu nous associer aux discussions du présent atelier et l'ensemble de nos partenaires, dont les contributions ont été déterminantes pour l'organisation de cette rencontre.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Le secteur des pêches dans la plupart des pays ici représentés constitue un vecteur de croissance économique, pourvoyeur d'emplois et source de revenus.

S'agissant du cas particulier de la Guinée-Bissau, la pêche revêt une très grande importance pour le développement du pays. En effet, 40% des recettes du budget de l'État proviennent de l'exploitation des ressources halieutiques et cette activité contribue également à la sécurité alimentaire et à la fixation des populations côtières dans leurs territoires.

Une part considérable de la population active dont plus de la moitié est constituée de femmes, vit directement ou indirectement des activités de pêche.

Malgré son potentiel halieutique estimé à 200 000 tonnes/an, au niveau de chacun des segments de la filière (production, transformation, commerce) ; l'impact de la pêche dans l'économie demeure encore très limité, en raison de plusieurs contraintes.

Les plus grandes contraintes semblent être liées à un environnement institutionnel peu attrayant pour les investissements privés et à la quasi-inexistence d'infrastructures d'appui aux activités de pêche. En outre, il convient de relever l'efficacité limitée des mécanismes de surveillance de la pêche illicite et la défaillance au niveau de l'information sur le secteur.

En dépit des efforts déployés en matière de compilation de données statistiques sur le secteur de la pêche, l'amélioration des connaissances sur le secteur par le développement d'un système d'information de gestion reste l'un des principaux défis à relever.

Comme il a été souligné ci-avant, la commercialisation des produits halieutiques constitue un enjeu économique important eu égard le potentiel productif (offre) et les besoins en protéines d'origine animale des populations (demande).

Pour répondre aux défis multiples, le Gouvernement de la Guinée-Bissau œuvrera à la mise en place d'un vaste programme de développement et de modernisation du secteur, tout en promouvant sa compétitivité.

Le programme PCEAO en Guinée-Bissau, dont le démarrage a eu lieu en 2003 pourrait être un élément décisif pour combler le déficit au niveau de la connaissance actuelle des systèmes d'exploitation et de valorisation de nos ressources halieutiques.

La question de l'exploitation durable des ressources halieutiques compatible avec la maximisation des profits, préoccupe à bon droit, tous nos pays dans le souci de la prospérité économique et du bien être social.

Cette préoccupation prend une signification spéciale pour nos pays dans la mesure où les aspects particuliers des pêcheries méritent d'être soulignés, pour mieux comprendre les enjeux et les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de gestion et d'aménagement de ces ressources.

En effet, les problèmes liés à la gestion, la transformation et la commercialisation des produits provenant de la pêche doivent constituer des préoccupations majeures, dans le but de la définition d'une stratégie harmonisée pour la gestion de nos ressources halieutiques, soit en amont soit en aval.

Dans un contexte mondial caractérisé par l'augmentation croissante de la consommation des produits halieutiques, des subventions accordées par les pays développés à leurs armateurs, les nouvelles tendances qui encouragent les pays de la Sous-Région à négocier en bloc les accords de pêche avec les pays tiers, il est donc nécessaire de promouvoir une meilleure coordination et concertation dans nos démarches.

A cet égard, les réflexions qui seront engagées au cours de ces deux jours et par conséquent, leurs conclusions et recommandations pourraient revêtir d'une grande importance dans la mesure où ils permettraient d'identifier les meilleures politiques et pratiques pour l'exploitation ainsi que pour la valorisation de nos ressources halieutiques, dans le cadre d'une gestion responsable d'une part et instaurer une meilleure synergie des actions à entreprendre, d'autre part.

Je voudrais avant de terminer, vous assurer que mon pays est fermement engagé à soutenir toutes les initiatives qui seront menées dans le cadre de PCEAO, car nous sommes persuadés que ce programme aidera à nos pays respectifs de disposer d'instruments leur permettant de mieux bénéficier de leurs ressources.

Je souhaite plein succès à vos travaux et je vous remercie de votre aimable attention.

Helena Maria EMBALO, Ministre des Pêches de la Guinée-Bissau

3.3 Allocution de Monsieur El Hadji Cellou Dalein DIALLO, Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée

Madame le Ministre du Commerce, Industries et PME de la République de Guinée ;

Madame le Ministre des Pêches de la République de Guinée-Bissau ;

Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Pays-Bas ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ONG internationale ENDA TIERS MONDE;

Monsieur le Coordinateur du Programme PCEAO ;

Mesdames et Messieurs;

Je voudrais tout d'abord exprimer toute la reconnaissance de mon pays pour la marque d'attention dont il fait l'objet de la part des organisateurs et le choix porté sur lui dans le cadre de la démarche de ENDA PROSPECTIVES DIALOGUES POLITIQUES et vous remercier de l'honneur que vous vous avez bien voulu me faire pour participer aux cérémonies d'ouverture de l'atelier sous-régional du Programme «Pêche – Commerce et Environnement en Afrique de l'Ouest » qui nous réunit ce matin.

Je voudrais ensuite vous souhaiter la bienvenue au nom de Monsieur le Président de la République, le Général Lansana CONTE.

En effet, bien que le secteur de la pêche possède des poids différents dans nos pays respectifs, nous sommes unanimes à reconnaître que la pêche a apporté ces deux dernières décennies une contribution de plus en plus significative dans la lutte que nous menons pour la réduction de la pauvreté et le développement de nos économies nationales (équilibre des balances commerciales et création d'emplois).

Or, ces ressources halieutiques, dont l'exploitation judicieuse devrait être le garant de cette contribution salubre, sont aujourd'hui pillées et mal gérées, de sorte qu'en plus de l'épuisement de stocks halieutiques, nos pays tirent peu de bénéfice de ce secteur porteur de croissance.

En Guinée par exemple, l'Etude menée dans le cadre de Programme PCEAO et dont les résultats vont vous être présentés au cours de cet atelier, a révélé des faiblesses qui perdurent et dont nous sommes conscients. Elles tiennent à la faiblesse des moyens de

surveillance maritime, aux difficultés de suivi d'une pêche artisanale de plus en plus dynamique mais plutôt tournée vers les produits d'exportation, à une pêche industrielle extravertie par la dominance des flottilles étrangères, qui accroît un effort de pêche déjà critique grâce aux accords de pêche ; à la faible valorisation de la production nationale, souvent exportée en l'état, c'est-à-dire entier et peu transformé.

Aussi notre pays perd des revenus importants en taxes douanières, par le fait que les transactions commerciales en haute mer des produits des captures se font en dehors des circuits commerciaux normaux.

C'est pourquoi, je partage avec vous et j'adhère entièrement aux objectifs du programme PCEAO, surtout à l'approche multisectorielle, par la mise en œuvre de cadres permanents de concertation, regroupant tous les acteurs intervenant sur les milieux côtier et maritime (chercheurs et décideurs politiques, professionnels de la pêche et société civile).

En effet, élargie au niveau sous-régional, dans le cadre de la CSRP, cette concertation facilitera l'harmonisation des dispositifs réglementaires en matière d'exploitation et de politiques commerciales et par conséquent elle pourrait permettre d'identifier rapidement, et de trouver des voies de solutions à nos contraintes et carences communes. Le dialogue politique dans le secteur de la pêche à l'échelle régionale résulte donc du contexte international qui impose de plus en plus la définition de politiques communes et harmonisées en matière de pêche.

L'implication de tous les acteurs de la filière pêche, du commerce et de la protection et de la conservation environnement est déjà, j'en suis convaincu un garant d'une mise en œuvre réussie.

- Mesdames et Messieurs,

La globalisation a envahi nos régions, bien avant que l'on y soit préparé. Le commerce international est son trépied fondamental. Je ne saurais donc suffisamment insister sur la justesse des constats faits par les initiateurs de ce programme, qui invitent nos pays à intégrer nos politiques commerciales dans les secteurs halieutiques pour garantir la durabilité de ces ressources précieuses pour nos pays.

Nous devons alors concevoir et mettre en œuvre des stratégies communes, au regard du contexte international actuel.

Nous sommes invités à harmoniser nos politiques pour pouvoir affronter nos partenaires et la suppression prochaine, dans le cadre de l'OMC, des préférences dont nous jouissons actuellement au titre des conventions UE/ACP.

Il nous revient en tout cas, à nous décideurs politiques, professionnels de toutes les filières de la pêche, aux mareyeurs, à la société civile et partenaires au Développement, de mettre nos efforts en commun et d'utiliser toutes les voies possibles pour soutenir les méthodes de gestion rationnelle et d'aménagement durable de nos pêcheries. C'est à ce prix que nous remédierons à la surexploitation de nos ressources, à la sauvegarde de l'écosystème côtier et marin ouest africain et ainsi à la stabilisation de l'environnement économique et social dans nos pays respectifs.

Je vous remercie.

4 Contexte et objectifs de l'atelier

4.1 Contexte

Le deuxième atelier de travail du programme « Pêche, Commerce et Environnement en Afrique de l'Ouest » s'est tenu à Conakry les 1^{er} et 2 octobre 2004. Il a fait suite à l'atelier de lancement du programme, tenu à Dakar en octobre 2003 (*Cf.* Rapport Atelier de lancement). L'atelier a marqué en soi une nouvelle occasion pour les acteurs impliqués dans le domaine des pêches (professionnels, administration, recherche et ONG) et celui de la politique publique (développement, coopération, planification, etc.) d'engager une phase de dialogue articulée autour d'informations substantielles et d'analyses fines. Ce dialogue est en tous points essentiel aux pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest pour parvenir à définir une voie appropriée de développement, qui tienne compte des enjeux sous-jacents au commerce international des produits halieutiques.

L'atelier a de plus constitué un moment privilégié pour les échanges entre décideurs politiques, chercheurs, professionnels de la pêche et acteurs de la société civile autour des thématiques d'actualité relatives à l'accès aux marchés et à l'accès aux ressources halieutiques. En effet, parler de l'accès aux marchés, c'est évoquer toutes les conditions et paramètres pouvant influencer la commercialisation des produits halieutiques au niveau national, sous-régional et international. C'est donc prendre en compte les circuits sous-régionaux de commercialisation des produits halieutiques et leurs principales contraintes, les avantages préférentiels dont bénéficient les produits halieutiques des pays du groupe « Afrique-Caraïbes-Pacifique » (ACP) pour pénétrer sur le marché européen, les politiques de pêche des pays tiers comme la politique commune des pêches (PCP) de l'UE, les Accords de Partenariat Economiques (APE), les barrières à la libre commercialisation des produits halieutiques, la question des subventions traitée actuellement à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), etc. De même, se pencher sur les conditions d'accès aux ressources halieutiques, c'est évoquer la souveraineté nationale et la manière dont elle compose avec les velléités régionales et internationales.

4.2 Objectifs

Le premier objectif de ce nouvel atelier était de procéder à la restitution et à la validation des études-pays relatives à l'analyse de l'impact du commerce sur le secteur halieutique national, et à partir de là d'identifier et planifier les recommandations à mettre en œuvre à l'échelle nationale et sous-régionale. Ces recommandations devaient aller dans le sens d'une amélioration du dialogue politique et de la participation des acteurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques de pêche, notamment par la prise en compte des impératifs de la durabilité économique, sociale et environnementale des politiques de pêche et des besoins d'harmonisation des stratégies nationales de gestion et de commercialisation des ressources halieutiques.

Le deuxième objectif de l'atelier était de concevoir la mise en place de réseaux d'acteurs à l'échelle de la sous-région, puis de commencer à planifier les cadres de concertation. La constitution des réseaux, associant l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur halieutique (différentes administrations, professionnels de la pêche, chercheurs et ONG), constitue la première étape nécessaire pour la définition des cadres de concertation sous-régionaux.

5 Présentation générale du programme PCEAO

5.1 La pêche en Afrique de l'Ouest : éléments contextuels

Exploitées dans tout l'espace maritime et estuarien de l'Afrique de l'Ouest, les ressources halieutiques ont constitué au cours de ces vingt dernières années un élément essentiel de la croissance et du développement économique de plusieurs Etats, classés parmi les pays les moins avancés (PMA). C'est ainsi que le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal - tous pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) – ont pu dans une certaine mesure pallier, grâce aux revenus tirés de l'exploitation halieutique, la baisse constante des rendements agricoles et une croissance faible, instable, marquée par un endettement structurel croissant. La pêche, avec un chiffre d'affaires total de plus de 820 millions de dollars US (en 1998) pour ces pays, a non seulement permis aux pouvoirs publics d'équilibrer leurs balances commerciales mais a constitué un pourvoyeur considérable d'emplois, tant dans le segment capture (200 000 pêcheurs) que dans les segments post-capture (débarquement – transformation – mareyage – commercialisation). Avec une côte s'étendant sur 3 081 km, un plateau continental de 168 294 km², ces pays membres de la CSRP se situent dans une des zones les plus poissonneuses du monde, tant pour des espèces nobles sédentaires ou migrantes à la faveur de l'upwelling sénégal-mauritanien et possédant une forte valeur commerciale.

Le recentrage des intérêts commerciaux et publics sur le secteur de la pêche, a toutefois favorisé l'émergence de situations incontrôlables : gonflement du nombre de pêcheurs du sous-secteur artisanal, accroissant un effort de pêche déjà critique, effets inopportuns des accords de pêche. Tous ces facteurs conduisent à la surexploitation des ressources, à des risques de rupture biologique sur certaines espèces (démersaux côtiers) et qui par effets de chaîne menacent aujourd'hui des pans entiers de l'économie halieutique de ces pays, l'emploi et la sécurité alimentaire de certaines populations nationales (le poisson représente environ 40% de la part en protéines animales des populations bissau-guinéennes, 75% pour le Sénégal / moyenne sous-régionale de 13,5%). Ces phénomènes sont, pour partie, liés à la forte extraversion des économies halieutiques nationales, privilégiant une exportation brute et massive des matières premières (production pélagique > 380 000 tonnes – démersale > 230 000 tonnes – thonidés ≥ 40 000 tonnes). Or ce phénomène, au-delà de contraintes spécifiques propres à chaque Etat, illustre les deux carences des politiques commerciales menées au niveau sous-régional dans le secteur de la pêche : 1-des paramètres environnementaux et sociaux insuffisamment pris en compte pour assurer la durabilité de l'économie halieutique ; 2-des stratégies commerciales favorisant très peu la valorisation des productions pêchées.

Le contexte international impose de plus en plus la définition de politiques communes et harmonisées en matière de pêche. Malgré la dépendance du secteur vis-à-vis du marché européen, les préférences et avantages commerciaux, dont bénéficiaient les pays membres de la CSRP au titre des conventions UE-ACP sont condamnés à terme, conformément aux règles de l'OMC et aux objectifs de libéralisation. De même, les multiples incidences, contraintes et carences des politiques commerciales du secteur halieutique, dans chacun des pays, justifient la définition de stratégies publiques, convergentes sur plusieurs plans (gestion commune de certains stocks – politique d'accès commune – quotas régionaux de pêche – harmonisation des dispositifs réglementaires en matière d'exploitation - normes relatives aux constituants et caractéristiques des engins de pêche). De telles stratégies peuvent et doivent être concertées avec les professionnels du secteur.

5.2 Objectifs du programme

Enda Prospectives Dialogues Politiques (Enda Diapol), en collaboration avec le Programme marin ouest-africain de WWF et de plusieurs institutions nationales (INDP au Cap Vert, CIPA en Guinée-Bissau, CNSHB en Guinée, IMROP en Mauritanie et la Direction des Pêches en Gambie), et avec l'appui de la Coopération hollandaise, a mis en place un programme intitulé « Pêche, Commerce et Environnement en Afrique de l'Ouest » : Politiques commerciales et durabilité économique, sociale et environnementale des secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest. ***L'objectif général du programme est de favoriser l'émergence de politiques concertées des pêches dans la sous-région qui concilient, l'augmentation des revenus tirés des exportations, la gestion durable des ressources halieutiques et la sécurité alimentaire.***

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Améliorer l'état des connaissances relatives aux différentes filières de produits halieutiques ;
- Développer la compréhension des liens entre le commerce et la durabilité des pêcheries ;
- Promouvoir la mise en réseau des acteurs de la pêche dans la Sous-Région ;
- Favoriser l'émergence de réseaux d'expertise sur le commerce des produits halieutiques ;
- Appuyer la mise en place d'un mécanisme de concertation permanent entre professionnels de la pêche, décideurs publics, chercheurs et société civile.

5.3 Activités du programme PCEAO

Les activités du programme se déroulent de juillet 2003 à juin 2005 et portent essentiellement sur des études-pays, des réseaux de catégories d'acteurs et des cadres de concertation à mettre en place au niveau sous-régional. Tout ceci pour dynamiser et faire avancer le dialogue politique dans le secteur de la pêche des pays de la sous-région (Pour plus de précision sur le contenu des activités, se reporter au document de présentation du programme PCEAO).

Phase 1 de travail : Études-pays relatives aux impacts du commerce sur la durabilité des secteurs des pêches dans les pays de la Sous-Région

Les études-pays ont pour objectif de présenter les effets qu'engendrent les mesures commerciales internes et externes sur les secteurs des pêches nationaux et d'analyser les liens entre ces mesures et la durabilité environnementale, économique et sociale de ces mêmes secteurs. Ces études constituent le socle à partir duquel l'ensemble de l'architecture du programme peut être déployé. Afin d'assurer une lecture trans-pays et de procéder à des analyses comparatives, les études pays suivent un même plan de travail. Dans le temps, cette phase 1 est jalonnée :

- Atelier de lancement du programme PCEAO, Dakar, octobre 2003 ;
- Réalisation des études-pays, novembre 2003-Octobre 2004 ;
- Atelier de restitution des études-pays, Conakry, octobre 2004 ;
- Synthèse des études-pays, rédaction et diffusion des principaux résultats sous plusieurs formats (publications, brochures, Cd – Rom, Film documentaires) novembre-décembre 2004 ;
- Rédaction d'un ouvrage à caractère scientifique et axé « politiques publiques », décembre 2004-juin 2005.

Phase 2 de travail : Réseaux de catégories d'acteurs et cadres de concertation

- Les réseaux de catégories d'acteurs prolongent les études-pays par la continuation de la réflexion sur les relations entre le commerce et la dynamique des secteurs halieutiques nationaux. La mise en réseaux des différentes catégories d'acteurs constitue un impératif pour la coordination des actions à l'échelle de la Sous-Région. De plus, la similarité de la problématique du commerce dans les 6 pays de la sous-région justifie la mise en réseau des compétences nationales, autour de certaines thématiques jugées prioritaires.
- Dans la lignée des réseaux de catégories d'acteurs, les cadres de concertation ont une vocation plus appliquée en cela qu'il devra constituer une forme de relais entre les échelles nationales et celle de la sous-région autour de problématiques communes dont le traitement à une échelle supranationale bénéficie d'un avantage comparatif indéniable. De tels cadres de concertation sont sans doute ce qui fait le plus défaut à l'heure actuelle, à l'échelle de la sous-région. Mis en place de manière temporaire par certains pays, ils ne constituent pas pour le moment une véritable structure d'appui à la prise de décision.

5.4 Résultats attendus

Les principaux résultats attendus du programme « Pêche, Commerce et Environnement en Afrique de l'Ouest » sont les suivants :

- Améliorer la compréhension des liens entre commerce et durabilité des pêcheries ;
- Faire avancer le dialogue politique dans le secteur des pêches ;
- Renforcer les capacités et la formation politique des acteurs locaux afin qu'ils puissent vraiment prendre part au processus décisionnel ;
- Permettre aux instances sous-régionales (CSRP, UEMOA, ...etc.) de jouer pleinement leur rôle dans l'harmonisation des politiques de pêche et la gestion concertée des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest ;
- Contribuer à la restauration des écosystèmes selon le Plan d'action de Johannesburg.

6 Compte rendu des présentations et discussions

Après les trois allocutions d'ouverture faites par Mohamed SOUMARE, Secrétaire Exécutif d'Enda Tiers Monde et Helena Maria EMBALO, Ministre des Pêches de la Guinée-Bissau et Elhadji Cellou Dalein DIALLO, Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la Guinée, la présentation du programme PCEAO ainsi que les objectifs et méthodologie de l'atelier ont été faits par le Coordonnateur principal de programme PCEAO, Papa Gora NDIAYE.

Les contributions nationales, sous forme de présentations des études-pays, ont porté pour l'essentiel sur les différents impacts des politiques et mesures commerciales sur les secteurs halieutiques nationaux. Les implications du commerce et des accords de pêche avec l'Union européenne sont apparues comme des éléments centraux dans chacune des études-pays, les accords de pêche étant ici perçus comme des éléments de libéralisation de l'accès aux ressources, et donc assimilés à des mesures de libéralisation du commerce.

De manière générale, les présentations et discussions ont permis de comparer les expériences nationales relatives aux effets du commerce. Elles ont enrichi les connaissances des uns et des autres, sur la pertinence des mesures commerciales internes et externes vis-à-vis des politiques de développement des secteurs des pêches artisanaux et industriels et vis-à-vis des politiques plus larges de développement économique et de sécurité alimentaire. Le texte qui suit reprend les points essentiels des présentations et des discussions.

L'atelier a de plus eu le mérite de rassembler les professionnels (représentants des principales organisations de la pêche artisanale et professionnelle de la Sous-Région) autour de la question du commerce de produits halieutique. Ils ont dès lors pu exprimer leur position face à un certain nombre de points, comme les nouvelles mesures sanitaires et techniques ou encore la traçabilité. En cela, les discussions de l'atelier autour des implications du commerce et des accords de pêche ont constitué des moments privilégiés au cours desquels, tant les professionnels que l'administration et la recherche, ont trouvé des terrains propices pour aller de l'avant dans le sens d'une pêche responsable et durable.

6.1 L'insuffisance de l'information et manque de cadre analytique et d'indicateurs

Les acteurs, tant institutionnels, professionnels, représentants de la société civile que scientifiques soulèvent le manque patent d'information qui entoure les effets des mesures commerciales et des accords de pêche sur la durabilité des ressources halieutiques. Si l'évaluation des effets du commerce consiste en une lecture analytique des indicateurs sélectionnés, encore faut-il que les dits indicateurs soient élaborés au sein d'un modèle conceptuel d'interprétation. Les études-pays et les discussions qui les ont suivies ont fait ressortir les points mentionnés ci-après.

Indicateurs et cadre d'interprétation — La première difficulté, exprimée par les exposants nationaux, est justement la double absence d'indicateurs de mesure des effets du commerce et d'un cadre conceptuel clair permettant de formuler des énoncés relativement solides sur les liens de causalité¹. La prédominance du discours relatif à la gestion des capacités de pêche dans un cadre d'analyse bio-économique d'inspiration néo-classique a longtemps relégué à un second plan les effets du commerce sur la dynamique de fonctionnement des

¹ En principe, la libéralisation des échanges dans un pays exportateur qui est signataire d'un accord bilatéral (ou multilatéral) doit stimuler ses exportations et, de la sorte, faire augmenter la production et y intensifier les pressions exercées sur les écosystèmes naturels (marins dans notre cas). Inversement, les importations accrues dans le premier pays pourraient, en remplaçant les prises intérieures, y réduire les pressions exercées sur les pêches. A priori, donc, les incidences de la libéralisation des échanges sur l'état des pêches peuvent être positives, négatives ou négligeables, selon les caractéristiques des données étudiées.

pêcheries. Les études pays réalisées dans le cadre du programme PCEAO, dans la foulée des études réalisées par Enda Prospectives Dialogues Politiques avec la collaboration du CRODT (Centre de Recherche de Dakar-Thiaroye) en 2001-2002 et par l'IMROP en 2003-2004 pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ou encore du séminaire de travail ENJEUX du Programme de Recherche en Coopération (INCO) de la Commission européenne en 2001, constituent un nouveau pas en avant vers l'ouverture des modèles de gestion aux aspects commerciaux.

Dimension sous-régionale des effets environnementaux — Les données sur les échanges et la production sont recueillies à l'échelle nationale. Or les stocks de poissons sont pour bon nombre d'entre eux transfrontaliers et migrateurs. Les pays de la Sous-Région publient régulièrement un recueil d'indicateurs de l'état des stocks, et de taux d'utilisation pour plusieurs dizaines de stocks de diverses espèces présentes dans leur ZEE. Ainsi, l'analyse des effets environnementaux de la libéralisation du commerce dans le secteur des pêches ne peut faire l'impasse sur à la fois l'exploitation des mêmes stocks dans les pays voisins, et la santé écologique de ces derniers. Elle doit donc être élaborée conjointement entre les pays à l'échelle de la Sous-Région afin de pouvoir disposer des informations suffisantes.

Modèle de simulation — Après les études faites par les équipes nationales et toute la masse d'informations disponibles aujourd'hui dans chaque pays, il serait intéressant de construire un modèle de simulation des effets du commerce sur l'environnement. L'élaboration d'un modèle calculable d'équilibre général qui articule la production, le commerce et le milieu naturel est à ce titre un outil pertinent pour à la fois mesurer les changements tant dans les secteurs de la production et de la consommation que dans celui du milieu naturel. Il permet également de simuler des mesures de libéralisation des échanges et de rendre compte des effets sur les stocks concernés². L'application de modèle de simulation pour déterminer les interrelations entre la production, le commerce et la dégradation des ressources et habitats marins en Afrique de l'Ouest permettrait de réduire le gap encore important qui existe dans la recherche halieutique entre l'Europe et l'Afrique.

6.2 Le poids des orientations passées des politiques nationales des pêches en Afrique de l'Ouest : développement et économie d'abord, environnement ensuite

Les politiques mises en place par les pays de l'Afrique de l'Ouest à partir des années 1970, ont privilégié dans leur début le développement de la pêche industrielle au détriment de la pêche artisanale considérée comme une activité archaïque, amenée à passer à un niveau semi-industriel. Elles visaient l'intégration accrue du secteur à l'économie nationale et la promotion des produits d'exportation. L'Etat favorisait l'émergence de flottilles nationales et d'un tissu industriel, par la participation financière à la construction d'équipements portuaires. La politique de développement entreprise était justifiée par la nécessité de créer des emplois et de la richesse pour le pays. La vague d'industrialisation des pêcheries Ouest-africaines, a toutefois peu à peu laissé la place à une ère de développement du secteur artisanal aidé par les donateurs internationaux (EU, Japon, France, et Allemagne en tête). Adaptabilité, faible coût des intrants, main d'œuvre importante, exportation d'espèces de forte valeur commerciale, autant de facteurs qui ont contribué à positionner la pêche artisanale au

² Pour une application des modèles calculables d'équilibre général aux domaines des pêches et notamment des interrelations entre l'économique et le milieu naturel voir le site Internet du programme de recherche européen PECHDEV :

http://web.port.ac.uk/departments/economics/cemare/project_pechdev.htm

Pour les développements actuels de l'application des modèles calculables d'équilibre général au commerce et à l'environnement se reporter au projet MIRAGE :

<http://www.cepii.fr/francgraph/domainesrecherche/mbdci/progmbdci.htm>

premier plan des pays de la Sous-Région (et à un niveau égal à celui de la pêche industrielle en Mauritanie).

Les présentations des études-pays ont montré la pluri-fonctionnalité des pêcheries de l'Afrique de l'Ouest. Elles se caractérisent par des fonctions diverses dans les économies nationales : création d'emplois, contribution à la sécurité alimentaire et rentrée de devises fortes. Le contexte d'ajustement actuel des économies rend toutefois illusoire la réalisation de chacun de ces objectifs : les préoccupations étant sur la consolidation des comptes extérieurs. Dès lors, la gestion publique des ressources halieutiques rime avec exportation. Cette orientation est présentée très clairement par le Sénégal et la Mauritanie sous l'angle du commerce international et des contraintes monétaires et à un degré moindre par la Gambie, la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry qui perçoivent de plus en plus l'exploitation des ressources halieutiques nationales comme une manne commerciale opportune.

Toutefois, l'absence de lien établi entre commerce et exploitation des ressources a conduit les pouvoirs publics à élaborer des mesures de gestion déconnectées des considérations commerciales, et donc chaque fois battues en brèche par les acteurs opportunistes si bien reliés au marché international. L'évaluation des effets des études-pays insiste sur cette absence de compréhension à l'échelle nationale des liens entre commerce et écosystèmes marins. Toutes les études soulignent la difficulté d'envisager aujourd'hui des mesures de gestion comme réponse aux effets de la pénétration des forces des marchés internationaux dans les systèmes de productions nationaux³. De plus, l'évaluation des effets sur la politique globale de chacun des pays de la Sous-Région souligne deux éléments qui compromettent toutes inspirations à un développement dit durable :

- le premier est le phénomène de « Dumping écologique » que l'on peut traduire sous le terme de bradage des ressources naturelles et qui consiste à forcer la trajectoire de la croissance économique en s'appuyant sur une exploitation abusive des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables ;
- le deuxième est le concept de cohérence des politiques sectorielles et nationales qui permet de montrer que la coordination des politiques publiques, notamment celles dédiées à la production, la commercialisation des ressources naturelles et celles qui en ont la gestion, génère bien plus de retombées positives pour un pays que ne peuvent le faire des politiques inconsistantes entre elles.

Les études-pays et les travaux des deux sous-commissions ont à ce titre montré la fragilité des politiques sectorielles nationales, qui tentent d'un côté de satisfaire aux exigences de la croissance et de l'autre de conserver le capital écologique. Les discussions ont de plus souligné le fait que ces mêmes politiques sectorielles ne font pas le poids face aux besoins du pays en matière d'infrastructures, de remboursement de la dette et autres contingences de premier ordre: autrement dit, la conservation ne pouvait justifier à elle seule le *statu quo* ou la diminution du niveau d'exploitation des ressources. L'assistance à même relever que les discours alarmistes n'ont plus l'effet escompté : à force de s'alarmer, ils ne font plus que déranger mais sans entraver pour autant le cours des événements, ni remettre en question le mode de pensée.

³ Pour un développement de la prégnance des marchés internationaux et leurs effets sur les systèmes locaux, voir Failler et al. (2002) sur les enjeux de la recherche halieutique en Afrique de l'Ouest, où l'omission des forces du marché conduit irrémédiablement à la faillite des systèmes de gestion établis sur les bases de règles figées du « tout étant égal et reste invariable dans le monde environnant ».

6.3 La place croissante du commerce et des accords de partenariat dans le fonctionnement des secteurs halieutiques de l'Afrique de l'Ouest

Le modèle de coopération issu des Accords de Lomé, remplacé depuis 2000 par l'Accord de Cotonou, permet aux pays ACP d'exporter la totalité des produits de la pêche sans rencontrer les barrières douanières, imposées aux autres pays fournisseurs de l'Europe. Ce système rentre en contradiction avec les règles de l'OMC pour deux raisons. D'une part, l'accord est discriminatoire car les préférences commerciales ne concernent que les pays ACP, et non l'ensemble des pays en développement. D'autre part, l'accord est non-réciproque car les exportations européennes ne bénéficient pas de préférence à l'entrée des pays ACP. Lors de la réunion de l'OMC à Doha en 2001, le groupe ACP-UE a obtenu une nouvelle dérogation aux règles de l'OMC, jusqu'au 31 décembre 2007. Dans le sillage de l'accord de Cotonou, des négociations ont débuté en septembre 2002 pour mettre en place une nouvelle coopération d'ici 2008⁴.

En réalité, les concessions tarifaires accordées par l'UE aux pays ACP pour les produits de la pêche sont de moins en moins préférentielles. D'une part, le différentiel tarifaire a connu une forte érosion en raison de la réduction générale des tarifs douaniers, engendré par les accords du GATT. D'autre part, de plus en plus des pays bénéficient d'un accès en franchise de droit de douane au marché européen. Ainsi, l'ensemble des Pays les Moins Avancés (PMA) bénéficient des mêmes préférences que les pays ACP depuis 2001 avec l'initiative « Everything But the Arms » (EBA). Ce phénomène de réduction tarifaire s'accompagne depuis plusieurs années de profonds changements dans les conditions d'accès au marché communautaire. Les principaux pays importateurs ont ainsi mis en place des mesures sanitaires et techniques, que tout exportateur potentiel doit désormais respecter. Si les règles de l'OMC permettent de limiter les mesures discriminatoires, pour les pays en développement, ces nouvelles mesures sont souvent considérées comme des distorsions aux échanges, les marginalisant encore davantage de la sphère du commerce international.

Comme le mentionne la présentation faite par l'équipe de Coordination du programme PCEAO, les dispositifs commerciaux tels que les accords de Cotonou associant l'Europe aux pays de la Sous-Région ont mis les filières halieutiques dans une situation de fausse compétitivité et de dépendance accrue vis-à-vis du marché européen à cause des privilèges accordés (exonération des droits de douane et non limitation des quantités à l'entrée). C'est ainsi que les volumes d'exportation des pays comme la Mauritanie ou le Sénégal sans cesse croissants, ont généré des tensions aussi bien sur la sécurité alimentaire que sur les ressources. Sans compter que les accords de pêche signés avec l'UE accentuent davantage ces tensions. Par ailleurs, l'entrée en vigueur des règles de l'OMC remet en cause la bonne position des pays ACP sur le marché européen des produits transformés. L'Europe devra désormais conclure des accords de libre échange avec les pays ACP au terme d'une période transitoire allant jusqu'à 2008⁵.

Sur un autre plan, les études-pays ont mis en avant l'importance des facteurs monétaires tant internes qu'externes et qui apparaissent être aussi importants que le volume des exportations lui-même. Les fluctuations du dollar et du yen ont ainsi des répercussions notables sur la valeur des exportations : le cas du poulpe en Mauritanie montre qu'avec le même volume exporté, le montant peut varier du simple au double d'une année à l'autre. Au plan national, une diminution de la valeur d'une monnaie entraîne logiquement une augmentation des exportations et réciproquement : le cas de la Guinée Conakry est ici très

⁴ Concernant les accords de pêche, une question épineuse fait actuellement débat au sein de l'OMC : c'est l'incidence des aides publiques accordées au secteur de la pêche. Lors de la déclaration de Doha les membres de l'OMC se sont engagés à clarifier et à améliorer les disciplines concernant les subventions dans la pêche.

⁵ La nouvelle donne de la libéralisation des échanges commerciaux menace en effet, les privilèges accordés aux pays ACP par la Convention de Lomé par le simple fait, que les coûts de production des poissons africains sont de 25% à 50% plus élevés que ceux d'Asie et notamment de Thaïlande ou des Philippines.

illustratif puisque le franc guinéen a été fortement déprécié ces dernières années, rendant plus compétitives à l'échelle sous-régionale les exportations du pays (ou encore le rappel des effets de la dévaluation du F CFA au Sénégal par l'équipe du Sénégal : pénétration des produits halieutiques sur le marché européen améliorée après la dévaluation)⁶.

Le dernier élément relatif à l'immixtion du commerce dans le fonctionnement des systèmes de pêche a été souligné par le Sénégal et la Mauritanie. L'importance accrue de la pêche à des fins d'exportation est conditionnée à la base par l'amélioration de la rentabilité des unités de production, qui suit le passage de la capture des espèces pélagiques traditionnelles à celles des espèces démersales à forte valeur commerciale pour l'exportation. En sus des prix plus attractifs sur ce deuxième marché, il faut mentionner une diminution importante du montant des investissements pour les engins de pêche. Ces deux facteurs combinés expliquent l'engouement pour les démersaux et le désintéressement progressif pour les petits pélagiques. C'est ainsi que s'opère depuis le milieu des années 1990, un glissement de l'effort de pêche des espèces de faible valeur commerciale mais prisées par les populations locales⁷, (la sardinelle par exemple) vers des espèces démersales nobles à destination des marchés européens.

6.4 L'effet des mesures commerciales et des mesures associées sur les ressources et les écosystèmes

Les démersaux, céphalopodes et crevettes sont les groupes d'espèces recherchées pour les exportations et ciblés par les navires communautaires dans les eaux des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les espèces démersales constituent la raison d'être des accords de pêche négociés avec les pays de la Sous-Région : pour preuve les taux d'utilisation⁸ proches de 100% dans le cas des licences démersales concernant les espèces à forte valeur commerciale comme le poulpe, les crevettes, le merlu et d'autres démersaux nobles. L'existence de flottes nationales spécialisées pour ces espèces, instaure une forte concurrence entre flotte communautaire et flotte nationale. Le résultat, souligné par chacune des études-pays, est une surexploitation généralisée de l'ensemble des espèces démersales sur tout le plateau continental de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi donc, de part leur seule activité de pêche sur des stocks qui ont été scientifiquement déclarés comme en étant en mauvaise santé chronique⁹, les navires communautaires contribuent au mouvement de surexploitation de ressources, ce qui est en tous points opposé aux déclarations d'intention de la Politique Commune des Pêches (PCP), notamment en ce qui concerne le respect du Code de conduite pour une pêche responsable.

Dans ces conditions, les accords de pêche communautaires qui concernent les démersaux, crevettes et céphalopodes sont incompatibles avec les politiques sectorielles des pays de la Sous-Région, puisqu'ils accentuent l'effort de pêche sur des espèces surexploitées. Mais à ce titre les navires sous APC, ne sont pas plus en situation de conflit avec les objectifs de conservation que peuvent l'être les flottes nationales : la surexploitation concerne tout le monde ! Aussi est-il vain de vouloir faire porter le fardeau de la surexploitation aux seuls navires sous accord. Un exemple pour s'en convaincre : les navires sous accord communautaire capturent annuellement moins de 8 000 t de démersaux au Sénégal alors que les flottes industrielles et artisanales en pêchent plus de 80 000 t pour l'exportation.

⁶ L'effet de cette dévaluation doit cependant être nuancé, car ses retombées diffèrent suivant les segments de la production examinés.

⁷ Surtout des régions enclavées ou des populations à faible pouvoir d'achat.

⁸ Calculés comme ratio du nombre de licences effectivement octroyées par rapport aux possibilités de pêche offertes par les accords.

⁹ Les résultats du programme « Système d'Information et de soutien aux Pêches » (SIAP) ont confirmé à l'échelle de la Sous-Région et après trois ans de travaux la surexploitation patente de toutes les espèces démersales de forte valeur commerciale. (voir www.siap.org).

Pourtant, ce sont les navires communautaires qui sont jugés responsables de cette situation navrante...

Les petits pélagiques sont exploités conjointement par les flottes artisanales des pays de la Sous-Région (près de 75% de l'ensemble des captures des flottes artisanales), par les navires européens et les autres navires sous affrètement (principalement en Mauritanie¹⁰). C'est ainsi qu'en Mauritanie, où de nombreuses nations sont engagées dans la capture des petits pélagiques, la flotte européenne¹¹ est seulement un acteur parmi d'autres (Ukraine, Russie, Pologne, Etats Baltes, Ghana, Pavillons de complaisance, etc.). De manière générale, les études-pays ont signalé que le commerce vers les pays de la Sous-Région ainsi que les accords communautaires portant sur les petits pélagiques, sont épargnés pour le moment de la critique qui s'abat sur les accords ciblant les espèces côtières en général. De ce fait, ni le commerce, ni les accords communautaires (ou composantes des accords¹²) n'entrent en contradiction avec les politiques nationales de protection des ressources halieutiques, car les stocks sont relativement bien portants et fortement sujets aux variations environnementales, notamment de la qualité de l'upwelling. Toutefois, comme a pu le souligner l'équipe de coordination du programme PCEAO, la population ouest-africaine dépend de plus en plus des petits pélagiques (à la place d'une grande variété de poisson dans le passé) pour l'élaboration de ses mets quotidiens. Sachant d'une part, la forte corrélation de ces espèces à la variabilité environnementale et l'alternance selon des cycles de plus ou moins 11 ans de situations d'abondance et à celles de rareté relative, et d'autre part, la croissance de la population ouest-africaine et par conséquent de la demande de petits pélagiques, on peut facilement se rendre compte de l'ampleur d'une mes-exploitation de ces ressources sur la sécurité alimentaire des pays de la Sous-Région ainsi que des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel qui dépendent des captures ouest-africaines pour leur approvisionnement en poisson. Il s'ensuit donc une forme de vulnérabilité importante, qui fait d'ailleurs actuellement l'objet d'un travail de recherche par la FAO¹³ dans le cadre de la prochaine réunion du NEPAD en 2005.

6.5 L'effet des mesures commerciales et mesures associées sur l'approvisionnement des marchés et la sécurité alimentaire

Les mesures de libéralisation du commerce, sous la forme des accords de pêche avec l'UE ou sous la forme de l'augmentation des exportations de démersaux et autres produits halieutiques à forte valeur commerciale, ont des répercussions sur la consommation nationale. Le premier constat mis en avant par les études-pays est que ni les navires communautaires sous accords, ni les navires nationaux n'opèrent pour le compte des marchés nationaux. Si les premiers ne débarquent pas leurs captures dans les ports nationaux¹⁴, les deuxièmes s'en astreignent mais leurs captures ne sont pas pour autant mises en vente sur les étals nationaux : l'ensemble des espèces de forte valeur commerciale est exporté. Ce qui signifie en clair que les flottes nationales opèrent, en partie, non pas pour le compte du consommateur ouest-africain mais pour celui du consommateur européen.

10 Malgré le quota de 25 000 t accordé aux navires communautaires depuis le protocole de 1996, aucun navire communautaire ne s'est rendu dans les eaux sénégalaises.

11 Les navires hollandais, qui sont les principaux navires sous accord, réalisent des captures annuelles moyennes avoisinant 150 000 tonnes. Le navire irlandais, l'Atlantic Down, nouvellement sous licence communautaire, devrait toutefois augmenter cette moyenne annuelle.

12 Puisque les protocoles d'accord comprennent plusieurs composantes telles les navires démersaux, crevettiers et crustacés, senneurs pélagiques, et thoniers (senneurs, ligneurs et palangiers).

13 Plus spécifiquement dans le cadre du « Programme des Moyens d'Existence Durable dans le Pêche », (PMEDP), en concertation avec le World Fish Centre (FWC).

14 Sauf exception des navires thoniers qui débarquent à Dakar une partie de leurs captures. A mentionner également les quelques débarquements obligatoires de certaines catégories de navires démersaux mais qui sont constituées d'espèces pêle-mêle ou de poissons impropres à être acheminés vers l'Europe.

Tout cela serait sans conséquence si le poisson ne représentait pas une importante source de protéines animales pour les populations côtières des pays de l'Afrique de l'Ouest. La présentation de l'équipe de Guinée-Bissau mentionne des consommations de plus de 100 kg/h/an tandis que celle du Sénégal souligne l'importance croissante du poisson dans l'apport protéinique d'origine animale pour les populations côtières (pouvant atteindre 75%). Les migrations vers les grands centres urbains côtiers de Nouakchott, Dakar, Banjul, Bissau Conakry, Praia et Mindelo s'accompagnent de changements des habitudes de consommation où le poisson remplace progressivement la viande. Deux raisons expliquent cette substitution : la première est l'abondance de petits pélagiques à des prix modiques eu égard au surplus de production enregistré par la flotte artisanale ; la deuxième tient à la cherté des produits carnés et particulièrement de la viande rouge venant des régions d'élevage de l'intérieur (ou importée). Dans un tel contexte, l'absence de débarquements et les exportations nationales ont pour effets (exception faite des petits pélagiques qui se trouvent actuellement dans un cycle d'abondance) :

1-de diminuer l'offre de poisson sur les marchés nationaux, avec comme corollaire, dans la situation actuelle de raréfaction des ressources, de provoquer une montée des prix, ce qui a, à son tour, pour conséquence de diminuer le pouvoir d'achat des ménages ouest-africains dont une majorité vit déjà en dessous du seuil de pauvreté ;

2-de provoquer un premier phénomène de substitution entre les espèces traditionnellement consommées et les espèces peu ou pas consommées il y a une décennie ainsi qu'entre les espèces à forte valeur commerciale désormais absentes et les espèces jusque lors laissées aux ménages à faible revenus ; s'en suit dans le premier cas un changement des habitudes de consommation sans que l'on puisse toutefois y percevoir des pertes de valeurs nutritionnelles ou énergétiques et dans le second cas, une augmentation du prix des espèces de faible valeur marchande, écartant les ménages pauvres de leur marché de poisson traditionnel. De manière générale, cela se traduit par une diminution des possibilités de choix des populations ou en d'autres termes d'une augmentation de leur vulnérabilité en raison d'une dépendance accrue à un panier de biens de consommation potentiels plus réduits.

3-de provoquer un deuxième phénomène de substitution entre le poisson et la volaille, pour partie importée depuis l'Europe¹⁵ en raison de prix de la viande blanche inférieurs à ceux du poisson ;

4-de rendre l'opinion publique ouest-africaine opposée aux accords de pêche avec l'Union européenne en ayant l'impression que le poisson leur est ainsi spolié. Même si pour le moment la société civile n'a pas pu ou su s'exprimer sur le sujet, les prochaines négociations d'accord de partenariat risquent de voir s'élever des voix.

Il apparaît donc que, les accords de pêche ainsi que les exportations nationales limitent l'approvisionnement des marchés, et par conséquent entrent en contradiction avec la politique sectorielle d'approvisionnement des marchés nationaux¹⁶. Les flottes nationales industrielles et artisanales sont presque entièrement dévolues au marché extérieur laissant pour compte l'approvisionnement national ou le contentant de poisson de seconde qualité, impropre à l'exportation ou alors de poisson ne disposant pas encore de filière d'exportation vers des marchés porteurs. Ce constat¹⁷ est d'autant plus paradoxal que le développement

¹⁵ Notamment grâce aux subventions à l'exportation.

¹⁶ Les politiques nationales des pêches des pays de la Sous-Région s'articulent toutes autour de l'exploitation et la valorisation du potentiel halieutique existant, de la création de valeur ajoutée (par la transformation), la création d'emplois et l'approvisionnement des marchés intérieurs.

¹⁷ Constat d'autant plus alarmant que c'est souvent un argument que l'on retrouve dans la plaidoirie des professionnels de la pêche lorsqu'ils dénoncent les accords de pêche européens.

de la flotte artisanale nationale avait pour leitmotiv l'approvisionnement des marchés locaux, en opposition aux objectifs de développement des flottes industrielles à des fins de recettes d'exportation. Ainsi, les flottes artisanales sont aujourd'hui les principales pourvoyeuses de poisson frais destiné au marché européen ! La Mauritanie présente ainsi aujourd'hui une situation des plus étranges, puisque c'est les navires industriels qui alimentent en grande partie les marchés nationaux de poissons démersaux tandis que les prises de la pêche artisanale sont toutes exportées en frais vers l'Europe¹⁸. Tout cela est bien compréhensible puisque l'exploitation et l'exportation des espèces à forte valeur commerciale sont bien plus rentables que la pêche des espèces destinées aux marchés nationaux ou d'exportation vers les pays voisins.

6.6 Accords de pêche commerciaux ou de développement et le changement de cap annoncé avec les nouveaux accords de pêche communautaires

A ce jour, tous les accords communautaires conclus avec les pays de la Sous-Région sont à caractère purement commercial. Les études-pays et la présentation de l'équipe de coordination du programme PCEAO considèrent en effet que les budgets alloués aux actions dites de développement, ne sont que des moyens pratiques et peu coûteux pour l'UE de contenter tous les acteurs qui évoluent dans le monde de la pêche : recherche, pêche artisanale, surveillance, administration des pêches, ...etc. La part significative du montant dédié aux actions de développement dans les nouveaux protocoles d'accord est également perçue comme une manière élégante de satisfaire tout un chacun. Il s'agit donc d'un artifice destiné à obtenir le consentement général, et d'un prétexte pour parer les accords de pêche des couleurs du développement.

La position de l'UE qui considère les accords de pêche comme un soutien au développement des pays partenaires, alors qu'elle soumet leurs flottes nationales (industrielle et artisanale) à une concurrence déloyale en subventionnant ses navires et en remettant en cause la priorité accordée pour l'accès à certaines ressources aux pêcheurs des pays de la Sous-région, est de moins en moins défendable aux yeux de l'opinion publique nationale et internationale. Mais tout aussi peu défendable est la position des pays de la Sous-Région qui, malgré les avis scientifiques de surexploitation de la ressource et de dégradation des flottes nationales, reconduisent des accords de pêche avec l'UE, d'autres pays et d'autres flottes de longue distance. Il faut donc croire et comme l'ont bien montré les études-pays, que la conservation des ressources n'est pas une donnée encore intégrée dans les considérations financières des décideurs publics tant de la Sous-Région qu'europeennes.

Tel que précisé dans la présentation de l'équipe de coordination du programme PCEAO, la notion de développement devient centrale dans les nouveaux accords de pêche communautaire. Depuis décembre 2002, un nouveau format des accords à vu le jour. Longuement débattus et contestés par plusieurs instances communautaires (DG-Développement, DG-Commerce, Parlement), les nouveaux accords de pêche, rebaptisés « accords de pêche de partenariat », vont peu à peu entrer en scène dans le monde et en Afrique de l'Ouest à échéance des protocoles d'accords en vigueur. Si les accords actuels étaient quelque peu ambigus quant à l'affichage de leur vocation (commerciale ou développement), les nouveaux le sont encore plus. Il s'agit ni plus ni moins d'accords de partenariat destinés à promouvoir le développement d'une pêche responsable dans le pays signataire ! Et cela ne peut se faire que sur la base d'une relation privilégiée¹⁹ et de long

¹⁸ Elles se retrouvent sur les marchés nationaux lorsqu'elles ont été déclassées et donc impropres à l'exportation.

¹⁹ Autrement dit, l'État côtier signataire doit être beaucoup plus exclusif que maintenant vis-à-vis de ses engagements avec l'UE : pas d'accords avec d'autres pays ou armements qui entrent en conflit avec les intérêts des armateurs communautaires.

terme afin d'encourager la coopération et aller vers un meilleur partage des responsabilités (côtés pays côtier et UE).

Toujours dans le but de mieux faire, l'idée sous-jacente à ces nouveaux accords de partenariat est de lier la négociation à la gestion des ressources halieutiques du pays côtier, ainsi qu'à la surveillance et au contrôle de l'activité des navires (tous les navires) dans la ZEE nationale. On retrouve ici deux caractéristiques importantes de la PCP : 1-l'illusion d'une gestion rationnelle et 2-l'illusion du contrôle. La première illusion a consisté en la mise en place d'un système de gestion des pêches à partir de modèles théoriques, performants du point de vue didactique, mais d'une totale inapplicabilité dans la réalité : les récentes fermetures de pêcheries dans la mer du Nord le confirment. La deuxième, qui est un syndrome généralisé à l'échelle des organismes de gestion de la planète, consiste à croire que les mesures de contrôle sont les gardes-fous qui vont, d'une part, faire de sorte que le modèle de gestion choisi soit appliqué sans ambages ; et d'autre part, que le contrôle suffit à contrecarrer les phénomènes de surpêche, de rejets, de prises accessoires, de fraudes, etc. Sommes toutes, on ne peut être que perplexe qu'à la capacité de la DG-Pêche à donner des conseils relatifs à la manière de gérer des pêcheries lorsque l'on connaît le très mauvais état des stocks gérés par la PCP. La pertinence des conseils de l'UE en matière de la durabilité des écosystèmes est encore plus sujette à caution, puisque c'est un aspect auquel la PCP ne s'est pas encore risqué.

Qui plus est, l'intégration des accords de pêche dans le système national de gestion des pêches (considéré par la DG-pêche comme inexistant ou inadéquat) va se concrétiser par une impossibilité des pays de la Sous-Région de dire « oui » ou « non » aux accords de pêche, notamment parce que ce sont des conseillers européens qui vont écrire ou réécrire les politiques de pêche et plans de gestion nationaux. En ce qui concerne le fonctionnement des flottes dans la ZEE nationale, cela revient à assimiler les navires européens à leurs homologues nationaux en leur conférant les mêmes droits : la réduction de l'effort de pêche va être pour tout le monde. La question du surplus disparaît, tout comme la liberté d'action des États côtiers.

Sur un autre plan, les nouveaux accords de pêche constituent un bon moyen de s'échapper de la trappe de l'OMC relative aux subventions. L'UE tient une position intéressante en matière de définition des catégories de subventions : les subventions sont dites Rouges, si elles concourent à l'augmentation de la surcapacité de pêche ; Vertes, si elles contribuent à la restructuration du secteur des pêches européen. Autrement dit, les subventions qui encouragent le départ des navires européens des eaux communautaires doivent être considérées comme vertes, car elles permettent une restructuration du secteur des pêches communautaires. Toutefois, ces navires qui se retrouvent dans les eaux des pays tiers, comme ceux de la Sous-Région, engendrent une augmentation de l'effort de pêche et participent *de facto* à la surcapacité de pêche. Bref, les accords de pêche sont des subventions vertes du point de vue européen, mais rouge du point de vue du pays hôte du navire. L'échelle géographique est donc une variable clef pour l'appréhension des subventions.

6.7 La faiblesse de la coopération sous-régionale

Dans le cadre de la convention de 1993 relative à la détermination des conditions d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques au large des côtes des Etats membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches, les Etats s'étaient engagés à négocier des accords de pêche d'une durée de deux ans et moins. Le soucis de la préservation de la ressource et l'absence de contingence des protocoles en cas de chute des stocks étaient des éléments allant dans le sens d'accords courts et renouvelables : une forme de principe de précaution. Malheureusement ce principe, cette clause de la convention, n'a pas été

respecté puisque les Etats ont tour à tour signés des accords de 3 ans, 4 ans et maintenant 5 ans. Les tentatives récentes et actuelles de réunir les Etats de la Sous-Région autour de la définition de conditions minimales d'accès réamorcent néanmoins un processus de concertation sous-régionale de régulation de l'accès. Toutefois, ces tentatives, à l'instigation du WWF ou de la CSRP ou encore du nouveau Programme Régional de Conservation de la Zone côtière et Marine (PRCM), restent encore à l'échelle du dialogue et semblent loin d'une déclinaison pratique : tous les États de la Sous-Région sont d'accord pour adopter une politique commune, mais chacun agit autrement lors des négociations rendant caduques les velléités sous-régionales (l'exemple du Forum du Pacifique est souvent cité²⁰ comme mécanisme pluri-étatique de négociation et de suivi des accords).

En sus de la faiblesse de la position sous-régionale face aux accords de pêche, chacune des présentations des études-pays a insisté sur la nécessité de traiter la question des pêcheurs migrants avec davantage de cohérence sous-régionale. Les migrations de plus en plus soutenues des pêcheurs sénégalais vers les eaux de la Mauritanie, du Cap Vert, de la Gambie, de la Guinée Bissau et de la Guinée Conakry (et bien plus loin encore) ne se font pas toujours dans le respect de la santé des écosystèmes sous-régionaux, sans parler des entorses aux réglementations nationales. En d'autres termes, les pays de la Sous-Région subissent aujourd'hui le report d'effort de pêche (ou la surcapacité de pêche) des flottes sénégalaises. Les espèces ciblées par les unités migrantes dans les eaux des pays voisins sont destinées à l'exportation, ce qui renforce le caractère opportuniste de ces campagnes de pêche tout en augmentant les risques de conflits entre communautés de pêche.

6.8 Recommandations en matière de politique sectorielle, nationale et sous-régionale et recommandations spécifiques et pratiques

A l'issue de l'atelier, tenant compte à la fois des présentations des études-pays, des résultats des sous-commissions, et des discussions en plénière, un certain nombre de recommandations en matière de politique publique et à caractère pratique peut être émis. Les implications de la libéralisation du commerce se déclinent en termes de politiques publiques à trois niveaux distincts. Le premier est celui de la politique sectorielle propre à chaque secteur national des pêches. Le deuxième recouvre celui de la politique nationale de développement et le troisième celui de la coopération sous-régionale. S'il convient d'appréhender et de situer le commerce dans un cadre plus large de politique publique, il est également pertinent de proposer un ensemble de mesures pouvant faire l'objet d'actions plus spécifiques, qui requièrent des moyens plus limités. La deuxième partie de ces recommandations propose donc un ensemble de recommandations à visée pratique.

6.8.1 Recommandations en matière de politiques sectorielle, nationale et sous-régionale

Les implications sectorielles sont multiples. Il est toutefois possible de dégager un axe de travail qui part de la nécessité de mettre en avant les considérations environnementales, et qui se prolonge jusqu'à la définition d'une politique de la qualité.

Politiques sectorielles d'antidumping écologique — Brader les ressources halieutiques pour satisfaire à des exigences de croissance économique est aujourd'hui difficilement concevable. D'autant plus que l'objectif ultime de la politique de développement est la réduction de la pauvreté. Il est donc impératif de considérer les ressources halieutiques comme un potentiel, pouvant participer à l'effort de croissance économique et au

²⁰ Encore une fois la nécessité d'une information précise se fait sentir car les présentations faites dans le monde par les représentants du Forum omettent de mentionner les problèmes de surexploitation des certains thonidés, les conflits liés au partage de la rente, les coûts de fonctionnement exorbitants, etc.

développement social. Mais la santé des écosystèmes marins ne sauraient être mises en péril, au risque de saper la fondation de tout l'édifice et de s'enfermer dans un processus de croissance dite appauvrissante²¹.

Les politiques commerciales doivent dès lors intégrer dans leurs schémas de développement, le fait que les ressources halieutiques sont des ressources qui risquent l'épuisement, si on essaye d'en extraire plus que le système naturel ne le permet. Les indications fournies, par les présentations des études-pays et les diagnostics réguliers émis par les centres de recherche de chaque pays ou à l'occasion des groupes de travail nationaux ou régionaux²² d'évaluation des ressources, constituent à ce titre des bases pour s'entendre sur la plus ou moins bonne santé des écosystèmes marins des pays de la Sous-Région ainsi que sur les potentiels de captures et les efforts de pêche admissibles. Un travail de concertation entre les décideurs politiques du secteur des pêches et ceux agissant dans les sphères de la macroéconomie, de la coopération et du développement est ainsi un impératif afin de contrecarrer le phénomène de dumping écologique auquel on assiste actuellement à l'échelle de la Sous-Région et placer l'environnement au devant de la scène commerciale.

Négociation libre des accords de pêche — La présentation relative aux enjeux du commerce et des nouveaux accords de pêche et les discussions qui l'on suivie ont montré à quel point, il existait une dépendance financière des ministères des Pêches des pays de la Sous-Région aux actions ciblées des accords de pêche. La majorité des investissements sont réalisés grâce aux montants des accords de pêche avec l'UE (complétés par les différentes coopérations internationales). Dans ces conditions, il est très difficile de respecter le principe de liberté contractuelle. Ce point est d'autant plus important qu'il peut être rattaché à la question de la définition du surplus. A partir du moment où les pays de la Sous-Région négocient un accord, c'est qu'ils considèrent qu'il existe un surplus de ressources halieutiques qui peut être attribué à une flotte étrangère. Que dire d'une situation où l'ensemble des avis scientifiques montre et démontre l'absence de surplus alors même que le gouvernement négocie un accord ? La réponse se trouve sans doute dans la dépendance des ministères des Pêches et en particulier leur dépendance pour ce qui est des budgets d'investissement public dans le secteur de la pêche.

En sus de cette dépendance financière, il faut entendre les accords de pêche comme faisant partie d'une relation plus globale entre chacun des pays de la Sous-Région et l'UE. Il est dès lors plus difficile d'isoler les accords et de ne raisonner qu'en fonction de leur légitimité. Autrement dit, ce que les pays de la Sous-Région concèdent sur le plan des ressources marines arrive en contrepoint d'avantages perçus dans d'autres secteurs ou domaines d'activités. Toutefois, pour la pérennité du secteur des pêches, il serait souhaitable de scinder la question de l'intérêt national de celle qui relève du secteur des pêches. La déconnexion des budgets d'investissement des ministères des pêches des accords de pêche apparaît à ce titre comme une nécessité.

Politiques d'approvisionnement du marché national — L'évolution de la production halieutique des pays de la Sous-Région, conditionnée par une politique de promotion des exportations (particulièrement vrai pour la Mauritanie et le Sénégal), a abouti à produire et exporter massivement du poisson vers les pays industrialisés. Cela serait sans conséquence si les marchés locaux continuaient à être approvisionnés correctement. Or les exportations

²¹ L'exemple le plus illustratif de ce phénomène de croissance appauvrissante est celui engendré par l'exploitation du pétrole dans les pays africains et sud-américains : la richesse extraite profite surtout, en sus des compagnies étrangères, à une élite nationale sans engendrer d'effets d'entraînement du processus national de développement durable. Bien au contraire, Le cas du Gabon est sans doute le plus

²² On peut citer par exemple les groupes de travail relatifs aux petits pélagiques, crevettes et merlu qui se tiennent dans le cadre du COPACE à intervalle régulier.

drainent l'entièreté de la production de poissons démersaux nobles, laissant au marché national que les lots de seconde qualité. Si la consommation se maintient dans l'ensemble, elle accuse toutefois des changements importants, invisibles au regard du seul chiffre de la moyenne de consommation par habitant et par an²³. De plus, les accords de pêche, dont les navires ne débarquent qu'une infime quantité de leurs captures dans les ports nationaux, accentue le phénomène de fuite du poisson vers les marchés extérieurs. Ils concourent indirectement à réduire l'offre de poisson pour les populations de l'Afrique de l'Ouest.

Selon la Banque mondiale, une politique de sécurité alimentaire à long terme est essentielle si l'on veut éradiquer la pauvreté. Le constat général de diminution des choix des consommateurs nationaux doit trouver écho dans la formation de politiques d'encouragement de l'approvisionnement du marché national : tout le contraire de ce qui se passe actuellement. Ce point, central et sans doute le plus important sur le plan social car il s'agit de la sécurité alimentaire de millions de personnes en Afrique de l'Ouest, ce qui est très difficile à traiter et déborde le mandat de l'atelier. Il demande un travail spécifique à l'échelle de la Sous-Région afin de définir les instruments incitatifs les plus appropriés (partant du précepte que les mesures coercitives seront de toute manière contournées).

Politiques de la qualité et diversification des débouchés commerciaux — La fin des mesures tarifaires pour les échanges multilatéraux ne signifie pas pour les pays de la Sous-Région la fin des barrières à l'exportation. Les mesures non-tarifaires, articulées autour des normes sanitaires et d'hygiène sont à l'heure actuelle les mesures commerciales qui limitent ou bloquent tout simplement le développement de certaines activités de production et d'exportation, comme par exemple les coquillages pour lequel la Mauritanie attend de recevoir l'agrément pour exporter en Europe ces praires, la Guinée Bissau pour l'ensemble de ses produits, ...etc. Les enjeux de la commercialisation des produits de la mer sont aujourd'hui recentrés sur la question de la qualité et la salubrité depuis la production jusqu'à l'exportation, voire l'arrivée sur les marchés étrangers de conditionnement ou de commercialisation.

Il semble à cet égard qu'une des options à envisager est la valorisation du potentiel existant, en utilisant le créneau de la qualité au lieu de celui de la quantité tel qu'il est pratiqué par certaines flottes encore aujourd'hui. Par exemple, le différentiel de prix entre le poulpe en très bonne condition et de condition acceptable pour l'exportation est de 1000 US \$ la tonne (4 500 au lieu de 3 500 en moyenne, soit 30% de gain). Cet exemple illustre à lui seul, l'importance de concentrer les efforts des politiques sectorielles sur le développement de la qualité. Une telle politique serait de plus en parfaite harmonie avec une politique basée sur la gestion écologique de la pêche en promouvant les techniques de pêche sélectives et non nocives pour l'environnement marin et en annihilant les rejets. La pêche à la ligne à main des Sénégalais tout au long de la côte de la Sous-Région montre à quel point une pêche saine peut être rémunératrice, à condition toutefois qu'elle se fasse selon des principes de pêche responsable. Le marché joue à ce titre le rôle de gestionnaire indirect des pêcheries puisqu'il n'accepte que des poissons dont les tailles sont conformes à la demande des clients. Autrement dit, si les tailles requises par les marchés européens correspondent à une taille supérieure à celle de la première maturité sexuelle (en sus d'une qualité irréprochable), nul besoin de mesures techniques, ni de contrôle (par ailleurs inefficace). En quelque sorte l'existence d'un marché sélectif et responsable conduit à une sensibilisation des pêcheurs et

²³ Il existe une profonde mutation de la nature de la consommation de poisson : 1° un glissement de plus en plus net des espèces nobles vers les espèces de faible valeur commerciale, 2° un approvisionnement de plus en plus restreint aux régions côtières et zones urbaines d'importance.

une meilleure exploitation des ressources halieutiques. Un suivi très strict des marchés (taille et qualité²⁴) constitue le préalable à la gestion de toute pêche.

Cohérence des politiques publiques — La cohérence des politiques apparaît pour l'ensemble des acteurs du développement de la Sous-Région, comme un objectif hautement désirable. Les gouvernements des pays de la Sous-Région, la société civile et les organismes multilatéraux revendiquent, à leur niveau respectif, une meilleure cohérence entre les diverses actions de développement. La recherche de cohérence entre les différentes actions de développement n'est pas une idée nouvelle mais une attention particulière y est portée aujourd'hui en raison des changements de l'environnement institutionnel, économique et social international et de leurs conséquences sur le bien-être des populations ouest-africaines. Plus spécifiquement, les nouveaux impératifs de cohérence ont pour toile de fond :

- 1 La globalisation des échanges, qui engendre une certaine perte de contrôle des états sur leur propre territoire, ainsi qu'une plus grande interdépendance entre les pays.
- 2 Les plans d'ajustement, appuyés par les institutions de Bretton Woods, qui favorisent la mise en place de politiques d'investissement et de commerce qui interagissent avec les politiques de développement et les politiques environnementales.
- 3 La multiplication des objectifs de développement, qui ne sont plus seulement une affaire de croissance économique, mais qui dorénavant doivent prendre en compte l'élimination de la pauvreté, la gouvernance et la protection de l'environnement.
- 4 La diminution de l'aide publique au développement depuis le milieu des années 1990, qui oblige les bailleurs de fonds à compenser la réduction de la quantité par l'amélioration de la qualité.
- 5 La réduction de l'aide européenne au développement envers les pays ACP en parallèle à l'augmentation significative des flux financiers vers les pays de l'ancien bloc soviétique²⁵, qui montre un changement de priorités de la coopération.

La question de la cohérence est également incontournable pour les secteurs des pêches sous-régionaux au regard des changements considérables dont ils sont témoins. Insérés dans un contexte d'intensification des échanges des produits de la mer, ces secteurs respirent de plus en plus par le poumon unique du marché international. A chacune de ses sautes d'humeur, l'asphyxie les guette. Ainsi, le pilotage depuis les marchés extérieurs se fait de plus en plus ressentir, tant à l'échelle des unités de production par un délaissement des espèces non exportées²⁶, qu'à l'échelle de la gestion centralisée des ressources qui concentre tous ses efforts à juguler les conflits des pêcheries d'exportation. Tout cela concourt à l'amplification du phénomène de « fuite » du poisson vers les marchés des pays développés. Par analogie à la fuite de cerveaux, la filière d'exportation du poisson appauvrit les pays de la Sous-Région car elle ne profite qu'à une poignée d'exportateurs, sans engendrer à l'échelle des nations de plus value et de répartition de la richesse créée. Enfin, et non des moindres, les pressions sur les écosystèmes s'accroissent du fait de prix à l'exportation très attractifs, faisant voler en éclat toute tentative de gestion des ressources.

En outre, et face au déclin des secteurs de l'agriculture et des mines, l'exploitation et la valorisation des ressources halieutiques sont devenues un enjeu de développement national tant économique que social pour la Sous-Région. Emploi, sécurité alimentaire, source de

²⁴ Toujours le clivage entre marché d'exportation et local ou national : le poisson pour le marché d'exportation ne touche pas le sol et est toujours bien conservé ; le poisson pour le marché local est jeté et laissé à même le sol sur les sites de débarquement. Cela prouve bien la conscience aiguë de la qualité comme facteur discriminant des pêcheurs et des armateurs.

²⁵ Plus particulièrement de ceux dont la demande d'adhésion à l'Union européenne est acceptée.

²⁶ Comme par exemple le délaissement de la pêche de petits pélagiques par les unités artisanales, avec les conséquences que cela peut avoir sur l'approvisionnement des marchés locaux.

devises, recettes publiques, autant de domaines où la pêche joue un rôle considérable. Sise dès lors au centre des politiques de développement et intégrée dans un débat institutionnel de plus en plus complexe, la pêche se trouve de plus en plus dépourvue de la faculté de conduire son développement propre. Les pressions financières que le pays subit sont telles, que les contreparties des accords de pêche sont avant tout regardés comme une solution financière d'immédiateté. Le développement des pêches nationales est considéré dans le processus de négociation, mais ce n'est en rien un élément déterminant dans la prise de décision. Mais ce qui semble plus grave, est le fait que les avis scientifiques relatifs à l'état des ressources ne soient pris en compte qu'à titre d'information.

Harmonisation des politiques nationales à l'échelle de la Sous-Région et coopération sous-régionale — La concrétisation des volontés régionales est d'autant plus importante que la coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources halieutiques offre des perspectives intéressantes : nourrir les discussions avec l'UE pour les accords de pêche (harmonisation des stratégies de négociation), développement de compétences, échanges d'information, ...etc. En sus de ces économies d'échelle potentielles à réaliser, en l'exemple de coopération entre la Mauritanie et le Sénégal en matière d'accès aux ressources (octroi d'autorisations de pêche aux petits pélagiques côtiers dans la ZEE mauritanienne) mérite à ce titre, d'être examiné au niveau de la coopération sous-régionale.

Les liens entre les différents ministères des pêches de la Sous-Région, voire à une échelle plus large de la COMHAFAT, doivent être renforcés considérablement. La CRSP doit à ce titre jouer un rôle moteur dans ce processus de rapprochement. Un tel rapprochement constitue un préalable nécessaire et incontournable pour opérer une harmonisation des politiques nationales et aboutir à une politique sous-régionale des pêches. Seule une telle politique sous-régionale pourra donner du sens au développement du secteur des pêches. Une planification stratégique²⁷ aux différentes échelles nationales et sous-régionales, s'avère à cet égard un outil pertinent afin de le positionner sur l'échiquier du développement national et sous-régional. L'abandon de la planification sectorielle au profit de la planification stratégique contribuerait également à une meilleure valorisation des ressources extraites des eaux sous juridiction nationale. Dès lors, cela procurerait un bien être économique et social qui dépasserait le simple gain financier privé et public actuel.

6.8.2 Recommandations spécifiques et pratiques

Aux aspects de politiques publiques qui forment le cadre général d'intervention, un certain nombre de recommandations spécifiques et à caractère pratique peuvent être émises pour tenter d'améliorer dans un court terme, la situation du secteur des pêches des pays de la Sous-Région. Ces recommandations concernent tout d'abord le suivi des effets du commerce sur le secteur des pêches, et plus spécifiquement la mise en place d'indicateurs. Ensuite, le domaine de la recherche est saisi pour qu'il puisse répondre aux nouveaux défis engendrés par le commerce international, sous-régional et national. La santé des écosystèmes peut relativement être améliorée facilement, sans que cela ne requière des investissements financiers et humains importants ; tout comme des efforts de sensibilisation et d'éducation, peuvent être entrepris à partir d'un travail de concertation et coopérations entre les différentes institutions concernées.

Mise en place d'indicateurs de suivi des effets du commerce — Il n'existe pas aujourd'hui dans les pays de la Sous-Région d'indicateurs permettant de mesurer les effets

²⁷ L'idée de la planification stratégique est de sortir de l'ornière de la planification sectorielle des pêches myopes de tout ce qui se passe en dehors du cadre de la production, de la réglementation et du contrôle des activités de pêche. La planification stratégique est un travail d'articulation de la politique de développement et de pérennisation du secteur des pêches avec les autres politiques nationales fondamentales comme la coopération, le commerce, la pauvreté, la sécurité alimentaire.

du commerce des ressources halieutiques sur le secteur des pêches, et sur le processus de développement national. Les études-pays PCEAO constituent une première à l'échelle de la Sous-Région²⁸ qui doit être suivie de la mise en place d'un programme de suivi à long terme des effets du commerce. La mise en place d'une série d'indicateurs portant tant sur les aspects économiques, sociaux qu'écologiques doit être entreprise par les différents services, ministères et institutions concernés par le commerce, les pêches, les zones côtières et marines et enfin le développement national.

Le développement de ces indicateurs requiert au préalable la réalisation d'un cadre conceptuel d'analyse. On a vu les insuffisances des analyses lors de cet atelier, du fait de la faiblesse du cadre de référence et souligné la nécessité de développer des méthodes appropriées au contexte sous-régional. L'élaboration d'un modèle d'interprétation et d'analyse des données est à ce titre, un impératif immédiat pour la compréhension et le suivi des effets du commerce sur le secteur de la pêche et le développement national. Par exemple, il serait utile de penser dès maintenant à l'élaboration d'un modèle calculable d'équilibre général qui articule la production, le commerce et le milieu naturel. Un tel modèle construit dans d'autres contextes, devient un outil pertinent pour à la fois mesurer les changements tant dans les secteurs de la production et de la consommation que dans celui du milieu naturel. Il permet également de simuler des mesures de libéralisation des échanges et de rendre compte des effets sur les stocks concernés²⁹.

Enfin, tel que mentionné dans les limites de la méthode ci-avant, il convient de travailler les articulations entre les données sur les échanges et la production recueillies à l'échelle nationale avec les données du marché international et les données de production de la sous-région ou autres pays concurrents pour les espèces phares (on pense ici aux céphalopodes, démersaux nobles, crevettes). Les pays publient, grâce à leur suivi en continu et leurs groupes de travail réguliers, un recueil d'indicateurs de l'état des stocks et de taux d'utilisation pour plusieurs dizaines de stocks de diverses espèces présentes dans différentes régions des ZEE nationales. Mais l'analyse des effets environnementaux de la libéralisation du commerce dans les secteurs nationaux des pêches ne peut faire l'impasse sur : à la fois l'exploitation des mêmes stocks dans les pays voisins et la santé écologique de ces derniers. Aussi, la mise en place de programmes d'information de la même nature que le programme SIAP³⁰ (Système d'Information et d'Appui aux Pêches) à l'échelle régionale devient-elle également un impératif, non seulement pour appréhender les effets du commerce mais aussi et plus simplement pour disposer d'informations nécessaires à la gestion des pêcheries dans une optique sous-régionale.

Amélioration des capacités de la recherche et élargissement des domaines de la recherche — Plusieurs aspects de la recherche des pays de la Sous-Région méritent une attention soutenue, il s'agit :

- tout d'abord du **renforcement de la recherche à l'échelle sous-régionale en biologie et écologie** en raison du caractère migratoire de nombreuses espèces d'importance, et aussi de la similarité des situations écosystémiques d'un pays à un autre. Une consolidation des coopérations sous-régionales sur des bases identiques à celles qui prévalaient dans le projet SIAP serait un atout pour la conduite d'analyses à l'échelle

²⁸ Seuls le Sénégal (2001-2002) et la Mauritanie (2003-2004) avaient réalisées une étude de l'impact du commerce et des autres mesures commerciales sur le secteur des pêches dans le cadre de leur coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

²⁹ Pour une application des modèles calculables d'équilibre général aux domaines des pêches et notamment des interrelations entre l'économique et le milieu naturel voir le site Internet du programme de recherche européen PECHDEV :

http://web.port.ac.uk/departments/economics/cemare/project_pechdev.htm

Pour les développements actuels de l'application des modèles calculables d'équilibre général au commerce et à l'environnement se reporter au projet MIRAGE :

<http://www.cepii.fr/francgraph/domainesrecherche/mbdci/progmbdci.htm>

³⁰ Programme achevé en 2003 et pour le moment sans reconduction.

sous-régionale. Elle agirait aussi comme catalyseur à l'émergence de programme de recherche de grande ampleur, seuls à même de créer de la connaissance scientifique nouvelle.

- Ensuite de ***l'élargissement nécessaire des champs d'investigation de la recherche*** actuelle dans le domaine des pêches. Confinée dans les limites étroites des études de rentabilité, des inventaires de l'emploi et des revenus générés par les flottes nationales, les recherches en sciences sociales³¹ sont globalement intra-sectorielles et très peu analytiques³². Or, les aspects liés au commerce international, aux accords de pêche, au développement national, à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire ne peuvent être abordés sans connaissance préalable de ce qui se passe hors des limites sectorielles. Devant la faiblesse du nombre de chercheurs en sciences sociales et encore plus de celui qui se penche sur ces questions dans la Sous-Région, il est primordial de mettre en place de manière concomitante une série de programmes de recherche centrés sur les aspects commerce et des cadres de formation ponctuelle et continue. Seule le renforcement significatif des capacités de la recherche en sciences sociales peut aboutir à une meilleure compréhension des effets du commerce.
- Enfin, de la ***connexion obligatoire à établir avec les centres nationaux, sous-régionaux et internationaux de recherche*** qui opèrent déjà dans l'arène du commerce et de ses effets. La nature internationale du commerce requiert une coopération des centres nationaux avec les centres de recherche de pointe dans les domaines du commerce et des interrelations entre le commerce et l'environnement. Le programme PCEAO peut à ce titre servir de plate-forme d'articulation des échanges entre les différents centres de recherche travaillant sur ces questions dans le monde.

Amélioration de la gestion des ressources marines et des zones côtières par la mise en place de plans d'aménagement —

La gestion des secteurs des pêches des pays de la Sous-Région ne peut plus se permettre d'être élaboré en vase clos. Elle doit s'insérer dans le contexte de plus en plus prégnant des forces du marché international et sur le plan intérieur dans celui de sa contribution, non seulement à l'amélioration des indicateurs macro-économiques, mais aussi à l'éradication de la pauvreté. Plus spécifiquement, les effets négatifs du commerce peuvent être diminués voir annulés par :

- la ***mise en place de mesures draconiennes sur les rejets en mer*** dus au manque de sélectivité des engins. Les captures accessoires non désirées³³ sont d'une telle ampleur dans les pêcheries de crevettes qu'il est impératif de changer son mode d'opération. Au manque à gagner financier se juxtapose une perte écologique significative.
- La ***promotion d'un système de production qui soit le plus neutre possible sur les systèmes écologiques***. Non seulement la sélectivité des engins doit être prise en compte mais aussi les effets de perturbation sur les écosystèmes. A ce titre, l'effet des chaluts de fonds doit faire l'objet d'un travail de mesure des effets sur les fonds marins et sur les perturbations trophiques associées. L'ensemble de ces travaux doit être fait en collaboration avec les professionnels afin de les conduire progressivement à piloter d'eux-mêmes ce processus de sélectivité et respect des écosystèmes.

³¹ A noter toutefois quelques amorces de travail dans ce sens avec les programmes de recherche en coopération INCO (INCO-Céphalopodes 1997-1998 et INCO-CONSDEV 2000-2003), le programme de la coopération anglaise Dfid pourtant sur l'application du principe de responsabilité aux politiques de pêches (2001-2003) ainsi que le nouveau programme ECOST qui va s'attacher à la mesure du coût sociétal des activités des pêches et des politiques de pêches en Asie du Sud-Ouest, Afrique de l'Ouest et des Grandes Antilles (INCO, 2005-2009).

³² On pense par exemple à un travail important à faire pour étudier les avantages comparatifs et relatifs des différents modes d'exploitation des ressources des ZEE nationale, en mettant en exergue les effets sur la ressource en fonction des méthodes de production employées. Ou encore à la cohérence des politiques publiques, les enjeux des certifications et écolabels, l'amélioration de la valeur ajoutée, les liens entre les débarquements de poisson, l'approvisionnement des marchés et la sécurité alimentaire, etc.

³³ Au contraire des captures accessoires désirées comme par exemple les poulpes par les navires opérant sous licence démersaux ou merlu.

- **L'investissement dans un processus d'amélioration de la qualité des produits** afin de pêcher moins mais mieux et valoriser au mieux le potentiel halieutique. Le créneau de la qualité est de plus en plus porteur dans les pays développés. La perte de quantité est plus que largement compensée par les gains associés à la vente de produits de qualité avec l'effet plus que bénéfique sur les écosystèmes.
- **L'encouragement de la gestion participative** afin de rapprocher administration, profession et recherche. C'est pour le moment une des seules issues possibles à une gestion saine des ressources. La multiplication des forums sous-régionaux et nationaux de discussion est à ce titre un préalable, mais il convient d'associer l'ensemble des acteurs du début à la fin des processus de formulation et d'application des plans de gestion.

Amélioration de la compréhension des effets du commerce par l'éducation et la formation —

L'éducation et la formation concernent plusieurs populations : administrateurs des pêches et des autres domaines économiques et sociaux, chercheurs et société civile. Plusieurs plans de formation et éducation doivent être mis sur pieds le plus tôt possible, afin d'une part de les conscientiser aux effets du commerce sur les aspects fondamentaux du développement durable (croissance économique, équité sociale et conservation des écosystèmes), et de plus de proposer à ceux dont les fonctions sont de prendre des décisions affectant le secteur des pêches de disposer d'outils analytiques pouvant sous-tendre leurs actions. Il s'agit plus spécifiquement :

- de l'**organisation d'une série de séminaires de travail portant sur les effets du commerce sur les piliers du développement durable**. Ces séminaires, en prolongement de cet atelier, doivent associer toutes les parties impliquées dans le secteurs des pêches, du développement économique et social de la Mauritanie (Ministères de l'économie, Directions de la coopération, du plan, de l'aménagement du territoire, de la sécurité alimentaire et de la mise en place du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Banque centrale, coopérations étrangères). L'intervention des universités nationales, sous-régionales et des pays du nord serait à ce titre des plus précieuses. En sus de la faculté de sciences économiques de Nouakchott, l'école doctorale de droit de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar³⁴ est un atout de formation et d'éducation dans les domaines de la gouvernance et du commerce notamment au regard de la mise en œuvre des règles de l'OMC. De la même manière, il est urgent de développer une sensibilisation aux considérations écologiques et plus particulièrement aux écosystèmes marins. Les décisions de politiques publiques prises aux échelles nationales en font malheureusement fi en considérant les secteurs des pêches comme de simples pourvoyeurs de revenus sans tenir compte de la variabilité dans le temps et l'espace des ressources et encore moins de la vulnérabilité des écosystèmes à des pressions de pêche trop fortes ou des méthodes dommageables pour l'environnement marin.
- De l'**organisation d'un programme d'éducation en continu aux ONG, aux populations et aux enfants**. La sensibilisation et la formation des ONG est à amorcer en premier car ces organisations peuvent ensuite servir de relais afin de diffuser les informations vers la société civile et les écoles (avec la complicité des ministères de l'Éducation). Les ONG peuvent également faire en sorte de canaliser les revendications de la société civile des pays de la Sous-Région, afin d'influencer les politiques de commerce à prendre en compte l'environnement dans le processus décisionnel.

³⁴ A noter qu'un programme régional de sensibilisation et d'analyse des nouveaux accords de partenariat de pêche de l'UE avec les pays ACP doit être réalisé avec la collaboration de l'école doctorale de Dakar.

6.9 Conclusion de l'atelier

Les manifestations de la libéralisation du commerce sont autant à mettre au compte des changements du contexte international d'échanges multilatéraux et bilatéraux que de ceux de l'environnement institutionnel national. Le système de production des pays de la Sous-Région est plus ou moins orienté vers l'extérieur (selon un ordre décroissant : Mauritanie, Sénégal, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Gambie, Cap vert). Le fonctionnement des pêcheries nationales est donc particulièrement sensible à tout changement contextuel et très vulnérable puisqu'il ne dispose que de peu de marge de manœuvre en matière de redéploiement de ses moyens de production³⁵ et de diversification de ses marchés extérieurs. Par exemple, les céphalopodes sont le lot du marché japonais (et européen dans une moindre mesure), les démersaux sont le fait unique des états européens, les petits pélagiques de l'Afrique de l'Ouest et les ailerons de requins de l'Asie.

Le démantèlement progressif des barrières douanières ne profite que très peu aux pays de la Sous-Région puisqu'ils bénéficient déjà de conditions privilégiées d'accès pour ses principales exportations tant sur le marché japonais qu'europpéen. Toutefois, aux accords multilatéraux de libre échange de l'OMC qui vont progressivement marquer la fin des droits de douane à l'exportation et à l'importation, semblent aujourd'hui se substituer des mesures non tarifaires techniques et sanitaires. En dépit d'importants efforts de modernisation et de mises aux normes de son appareil de conditionnement et de transformation pour les céphalophes, les pays de la Sous-Région ne présentent pas encore, pour l'ensemble de leur production, toutes les conditions techniques et sanitaires requises par les marchés étrangers. Cela constitue en soi un handicap qui annihile les effets positifs des mesures tarifaires, et qui risque dans un proche avenir de contrecarrer les plans nationaux de développement du secteur des pêches si l'accent n'est pas porté sur ces aspects.

A ce titre, le support de l'UE à travers les fonds européens de développement est important pour opérer les adaptations sanitaires et techniques pour les mises aux normes³⁶. Toutefois, les aides européennes, en se concentrant sur l'amélioration des infrastructures de débarquement, de conditionnement en frais et de transport ne font que contribuer à l'accélération du processus d'exportation dès que le poisson est pêché. Le consommateur européen dispose alors d'un poisson de meilleure qualité et le gain d'efficacité est tout au bénéfice de celui-ci. Aussi, en termes d'efficience globale, ni les secteurs nationaux des pêches, ni les pays eux-mêmes ne profitent-ils réellement de ces améliorations car elles ne reposent pas sur une volonté de développement de la capacité nationale à transformer les produits et générer ainsi une plus value nationale : la création de valeur ajoutée reste une prérogative européenne par le fait qu'une grande partie du poisson importé est transformé dans les usines de transformation communautaires³⁷. Il convient de faire fonctionner les unités de transformations européennes et non celles des pays de la Sous-Région. Ainsi, les interventions européennes créent une situation de prise d'otage institutionnelle car elles génèrent une relation où les pays de la Sous-Région deviennent les obligés, dont les accords de pêche en constituent un des volets.

La fin de la dérogation relative à l'accès avantageux accordé aux pays ACP à partir de 2008, va toutefois compromettre la nature privilégiée des relations de l'UE avec les pays ACP. La concurrence va alors être âpre entre les pays ouest-africains et les pays asiatiques qui disposent aujourd'hui d'avantages comparatifs conséquents. En d'autres termes, l'application du principe de la nation la plus favorisée risque fort de laisser pour compte les

³⁵ Du fait de la spécificité des moyens de production désignés pour un type restreint de pêche.

³⁶ Tel le nouveau projet de 2 ans relatif aux mesures sanitaires qui concerne la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée (début novembre 2004)..

³⁷ Voir la revue historique et l'essai de prospective relatif à l'évolution de la transformation des produits halieutiques et de la consommation en Europe (Failler et al., 2004).

pays de l'Afrique de l'Ouest. Le développement des transports aériens, ne donnant par ailleurs plus d'atouts aux pays d'exportation situés à proximité des marchés européens, risque d'engendrer un déplacement de l'attention de l'UE vers les pays dont les normes sanitaires et techniques sont déjà à l'avant garde internationale, au détriment des pays de l'Afrique de l'Ouest n'ayant que peu investi dans ce domaine. Au total, la surprotection de l'accord de Cotonou conjuguée à l'intérêt de l'Europe pour un approvisionnement en matière première brute ont créé un contexte de facilité, dans lequel la Sous-Région va difficilement s'extraire. La structuration d'une filière de production et d'exportation de poisson frais sans mise en perspective de concurrence internationale, va se traduire dans les faits par une accélération du processus de la « croissance appauvrissante ». La baisse du prix de vente des ressources va s'amplifier car la concurrence internationale obligera les produits ouest-africains à entrer sur le marché européen à des prix plus bas que ceux qu'ils ne sont actuellement. En d'autres termes, il faudra produire et exporter encore plus pour satisfaire les exigences de la croissance, selon le modèle du cercle vicieux de la production des matières dont les prix internationaux diminuent du fait de l'arrivée de nouveaux producteurs à des prix très bas.

A l'échelle des pays de la Sous-Région, la libéralisation du commerce s'est pour l'essentiel manifestée sous deux angles. Le premier a consisté à faciliter ou à inciter les exportations (c'est particulièrement vrai pour le Sénégal et la Mauritanie). Si ces mesures avaient pour objectif de développer la pêche industrielle, il semble qu'aujourd'hui que c'est la pêche artisanale qui en bénéficie le plus. Ces mesures se trouvent toutefois en porte-à-faux avec les mesures de gestion qui tentent tant bien que mal de limiter l'effort de pêche au regard de ressources halieutiques nationales mal en point. Le deuxième type de mesures est l'ouverture des eaux nationales aux navires étrangers. Si au début des années quatre-vingt, au moment de la négociation des premiers accords de pêche communautaires³⁸, les projets de développement des pêcheries industrielles nationales n'entraient pas en contradiction avec la présence des navires communautaires³⁹, il en est autrement aujourd'hui en raison de la concurrence à la fois des zones de pêche (même espèces ciblées) et des marchés. Les accords de pêche avec l'UE ont permis, de par les montants, à chaque protocole plus importants, de contribuer significativement aux recettes publiques et par là-même à la réduction de la dette extérieure et aux investissements divers. Ils ont en revanche sonné le glas des flottes nationales de la pêche industrielle. Plus compétitive, meilleur accès aux marchés européens, la flotte européenne éclipse de plus en plus les autres flottilles sénégalaises, mauritaniennes, bissau-guinéennes, guinéennes qui ne savent plus où chercher un nouveau souffle. La pêche artisanale semble toutefois ne pas subir les mêmes avatars puisqu'elle réalise aujourd'hui, tant au Sénégal qu'en Mauritanie, une part importante de son chiffre d'affaires en exportant ses captures contre seulement quelques centaines de tonnes 10 ans auparavant (dont une grande partie de démersaux nobles pour les marchés d'exportation). La clé de ce succès tient sans doute à l'utilisation de méthodes de pêche qui sont à la fois performantes en ce qu'elles permettent la capture vivante⁴⁰ du poisson ou du poulpe, opèrent à proximité des zones de débarquement (ce qui limite la détérioration du produit), ont des coûts unitaires de production bien plus faibles que ceux des flottes industrielles, et répondent parfaitement aux exigences du marché international qui requiert des produits de grande fraîcheur et de grande qualité de chair.

La libéralisation de l'accès aux ressources, sous la forme des accords de pêche, doit être comprise dans un cadre élargi qui dépasse celui de la comptabilité nationale ou sectorielle, exprimée en termes de revenus et d'emplois. Il faut donc entendre les accords comme

³⁸ Qui sont la continuité de nombreux accords bilatéraux entre les États côtiers et la France, l'Italie, et, l'Espagne et le Portugal à partir de 1986.

³⁹ Sauf en Mauritanie du fait de la politique de nationalisation de l'appareil de production et d'exclusivité de la pêche des démersaux nobles aux nationaux contraints de débarquer à Nouadhibou.

⁴⁰ Ce que ne permet pas l'utilisation du chalut.

faisant partie d'un processus plus large de la relation qu'entretient chacun des pays de la Sous-Région avec l'UE. Rien n'empêche toutefois d'en mesurer les effets, tant sur le plan économique que social, et surtout environnemental. Tout comme peuvent l'être les effets des activités des flottes industrielles et artisanales nationales. A ce titre, les effets environnementaux de l'ensemble des mesures de libéralisation du commerce portent sévèrement atteinte aux écosystèmes marins. Toutes les ressources démersales sont en situation de pleine et/ou de surexploitation. Tel que mentionné *supra*, la pêche artisanale, en raison de l'utilisation d'engins plus sélectifs et de l'absence de rejets importants présente un profil plus en harmonie avec le milieu marin. La destruction des populations de requins et de raies le long des côtes mauritaniennes met toutefois un bémol à de telles affirmations et permet de conclure qu'un changement général de perception de l'environnement marin est incontournable, si les pays de la Sous-Région veulent continuer à bénéficier des ressources halieutiques que la nature met généreusement à leur disposition.

Par delà les effets environnementaux, les présentations des études-pays, relatives à l'analyse des effets de la libéralisation du commerce, montrent clairement les incohérences internes aux secteurs des pêches nationales ainsi que l'absence de cohérence à l'échelle des pays. La continuation de la planification des activités du secteur halieutique sans la prise en compte, non seulement de l'évolution du contexte international lié au commerce, à l'environnement, à l'éthique et la démocratie, mais aussi des phénomènes nationaux tels que la lutte contre la pauvreté, la croissance économique des autres secteurs et la répartition nationale de la richesse, achoppe de plus en plus sur une situation sans issue. En d'autres termes les pays de la Sous-Région doivent franchir le cap de la planification sectorielle des pêches pour déboucher sur un processus de planification stratégique, intégrateur des principales composantes économiques et sociales du pays. Une telle planification stratégique du secteur des pêches aurait pour conséquence directe une amélioration de la cohérence sectorielle et globale sans compter la limitation des dommages sur l'environnement marin.

7 Annexe 1 : Résumé des présentations des études-pays

7.1 Résumé de la présentation « Durabilité des politiques commerciales dans les secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest »

Papa Gora NDIAYE, Enda, Sénégal

Contexte

- Des secteurs halieutiques qui renferment d'énormes potentialités mais font face à des contraintes
- Les enjeux:
 - o Accès aux marchés
 - o Accès aux ressources
- Un défi majeur se pose à tous les acteurs: Concilier l'augmentation des revenus tirés des exportations, la gestion durable des ressources et la sécurité alimentaire.

Le Programme PCEAO offre un espace de concertation et de dialogue politique pour relever ce défi

- Son objectif général est de: favoriser l'émergence de politiques concertées des pêches dans la sous-région qui concilient l'augmentation des revenus tirés des exportations, la gestion durable des ressources et la sécurité alimentaire.

Ses objectifs spécifiques sont :

- Améliorer l'état des connaissances sur la filière en menant des études sur la durabilité des politiques commerciales dans les secteurs halieutiques
- Favoriser l'émergence de réseaux d'acteurs de la pêche en Afrique de l'Ouest (Chercheurs, ONG Professionnels et Administrations).
- Appuyer la mise en place d'un mécanisme de concertation entre les différentes catégories d'acteurs dans la sous région

Les activités déjà menées

- Atelier de lancement du programme PCEAO
- Études-pays réalisées par des équipes nationales portant sur les « impacts des politiques liées au commerce dans la gestion durable des ressources halieutiques »

Les activités à venir

- La mise en réseau
- Les cadres de concertation
- La mise en œuvre des recommandations au niveau national et sous régional

Les objectifs de l'atelier

- La restitution et à la validation des études pays
- Identifier et planifier les recommandations à mettre en œuvre au niveau national et sous régional
- Mettre en place les réseaux d'acteurs de la pêche au niveau de la sous-région

- Mettre en place et planifier les cadres de concertation thématiques au niveau de la sous région

Le planning et la méthodologie de travail

- Présentation des résultats et des recommandations des études-pays suivi de discussions
- Mise en place de groupes de travail pour:
 - o la mise en réseau
 - o les recommandations à mettre en œuvre
 - o les cadres de concertation thématiques

Les résultats attendus

- Une bonne synthèse des contributions sur la problématique de la durabilité des politiques commerciales dans le secteur de la Pêche en Afrique de l'Ouest ;
- Identifier les recommandations à mettre en oeuvre au niveau national et sous régional
- Des réseaux d'acteurs constitués au niveau de la sous région ;
- Identifier les thématiques devant faire l'objet de concertation au niveau sous régional ;
- Mettre en place et planifier les cadres de concertation au niveau sous régional.

7.2 Résumé de la présentation de l'étude de la Mauritanie

1 Importance socio-économique de la pêche

Le secteur de la pêche contribue de façon substantielle à l'économie nationale, il est ainsi devenu une source importante des recettes au budget de l'Etat, car les recettes générées par la pêche représentent 20 % du budget national. En outre, plus de 50 % des recettes d'exportation en devises proviennent des produits halieutiques, qui constituent 45 % des exportations globales ; à cet effet, la pêche est un secteur stratégique pour l'équilibre de la balance commerciale, et contribue à 12 % du PIB (Produit Intérieur Brut).

La pêche joue aussi un rôle socio-économique important avec la création d'environ 30 000 emplois, dont 54 % à Nouadhibou et 28 % à Nouakchott. Malgré la consommation de poisson faible due aux habitudes alimentaires, plutôt tournées surtout vers la consommation de viande, les produits halieutiques contribuent à la sécurité alimentaire surtout en milieu urbain avec une consommation de 7,8 kg/hab/an contre une moyenne nationale de 4,8 kg/hab/an.

2 Contraintes environnementales

Parmi les indicateurs de pollution, le dégazage des navires apparaît comme un phénomène d'une ampleur jusqu'ici sous estimée, tandis que l'abandon des engins de pêche et d'autres déchets constitue une des menaces les plus sérieuses sur l'écosystème (effets de pêche fantôme, ingestion de matières plastiques, ...etc.)

Les rejets et les prises accessoires des différentes pêcheries continuent d'avoir un impact important sur certaines espèces, telles que les Sélaciens ou les langoustes, en dépit des mesures visant à réduire leur capture directe.

Les résultats de l'étude confirment une diminution des groupes Sparidés et Céphalopodes, et une augmentation des Carangidés (chinchards) et des Haemulidés. Ce qui montre clairement qu'il y a d'une part le phénomène de remplacement d'espèces, et d'autre part

l'appauvrissement latent de l'écosystème marin, avec l'explosion d'abondance des balistes ou du sabre qui s'adaptent mieux aux eaux en baisse d'upwelling.

Ces phénomènes constituent aussi un signe de stress de l'environnement marin, dû notamment à la dégradation des habitats avec la disparition d'espèces témoins comme le violet, ou simplement par la réduction visible des superficies de mangroves dans le bas delta du fleuve Sénégal.

3 Impacts des politiques commerciales nationales et internationales sur la pêche

L'entrée des navires européens dans les eaux mauritaniennes dans le cadre des accords de pêche entre la Mauritanie et l'UE (Union Européenne), a contribué à l'effondrement des performances des congélateurs et glaciers mauritaniens. Par ailleurs, l'articulation de la pêche mauritanienne au marché d'exportation a entraîné une baisse générale des PUE pour tous les stocks démersaux (sauf les crevettes) et pélagiques.

Les indices d'abondance, tirés des campagnes d'évaluation par chalutage et par échantillonnage, montrent une tendance généralisée à la surexploitation, avec des degrés de variabilité divers. Ces indices sont en baisse, même sur des espèces à longue durée de vie comme les Sélaciens en raison de l'importance des captures accessoires par des pêcheries ciblant d'autres espèces. En ce qui concerne les petits pélagiques, on constate une baisse locale des indices d'abondance, mais pas au niveau sous-régional, ce qui laisse supposer un phénomène de déplacement important des stocks.

L'évolution des tailles (ou poids) moyennes montre, pour le groupe des Perciformes, qui est le plus ciblé, une diminution tant en zone nord qu'en zone sud. Pour le groupe des Pleuronectiformes, la baisse de la taille est également significative en zone sud, tandis que pour le groupe des Batracoïdiformes dont aucune espèce n'est commercialisée, les tailles moyennes restent stables.

4 Conclusion et recommandations

La surexploitation s'est avérée pour l'ensemble des ressources démersales, mises à part pour les crevettes. Pour les ressources pélagiques, la recommandation principale de l'étude est d'appliquer l'approche de précaution.

Les recommandations de l'étude portent aussi sur :

- la sensibilisation du public et des différents acteurs ;
- la protection accrue des espèces et des habitats, à travers des mesures de zonage ou de mise en réserves de zones particulières ;
- la limitation de l'ensemble des menaces liées aux activités humaines ;
- la mise en oeuvre d'un système efficace de suivi de l'environnement ;
- et le renforcement des capacités de surveillance.

7.3 Résumé de la présentation de l'étude du Sénégal

1 Importance socio-économique de la pêche

Au Sénégal, la pêche occupe une place importante dans l'économie nationale. Les produits de la pêche représentent au moins 30 % des exportations du Sénégal, et génèrent environ 200 milliards de francs CFA. La contribution de la pêche au PIB global est de 2,5 % et 12 % du PIB du secteur primaire.

En outre, le secteur de la pêche joue un rôle social important :

- Il contribue à la sécurité alimentaire, avec l'apport de 75 % des besoins en protéines animales ;
- Il occupe 15 % de la population active, soit 600 000 personnes.

2 Contraintes environnementales

L'analyse révèle que les espèces démersales côtières sont surexploitées et les prises totales, toutes espèces confondues, passent d'environ 1000 kg/h de chalutage au milieu des années 80 à 500 kg/h à la fin des années 90. Ainsi, cette diminution de PUE entre le milieu des années 80 et la fin des années 90 se traduit respectivement par les données suivantes :

- Capitaine : 2 000 kg/h à 10 kg/h ;
- Pageot : 1 000 kg/h à 300 kg/h ;
- Dorade rose : 300 kg à 50 kg/h ;
- Thiof : 140 kg/h à 15 kg/h.

La pression sur les ressources halieutiques a entraîné une diminution des tailles minimales autorisées, qui sont inférieures à la taille de première maturité sexuelle pour plusieurs espèces. Ce qui pose les problèmes de renouvellement des stocks, et la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques.

3 Impact des politiques commerciales sur la pêche

La forte dépendance des exportations de produits halieutiques au marché européen (80 % des volumes exportés), présage une baisse de compétitivité avec la suppression probable des avantages commerciaux projetée aux horizons de 2008 dans le cadre des Accords de Cotonou. Les produits halieutiques sont exportés en l'état à 70 %, ce qui limite la valeur ajoutée locale. Le report d'effort de pêche vers les espèces exportées risque de perturber l'approvisionnement du marché local et à la longue de poser un problème de sécurité alimentaire, pour les populations locales.

Quant au marché sous-régional, son essor a certaines contraintes liées essentiellement :

- Au régime tarifaire transitoire des échanges au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- Aux difficultés d'acheminement des produits entre les différents pays ;
- A la non fonctionnalité des mécanismes de compensation entre les pays.

4 Recommandations

Les recommandations proposées par l'étude en matière de :

a) Gestion et de conservation des ressources halieutiques sont :

- La gestion communautaire ;
- La création d'une alliance pour la pêche durable ;
- La création d'aires marines protégées ;
- La limitation des accords de pêche (surtout pour les démersaux côtiers) ;
- La limitation des soutiens aux pêches démersales ;
- La révision de la réglementation sur la taille autorisée des espèces commerciales.

b) Valorisation des produits halieutiques sont :

- Le développement des infrastructures ;
- La réduction des firmes exportatrices ;
- La réduction de pourcentage de produits exportés en l'état ;
- L'adaptation des avantages au degré de valeur ajoutée industrielle des produits.

7.4 Résumé de la présentation de l'étude de la Gambie

1 Importance socio-économique de la pêche

Le secteur de la pêche assure la sécurité alimentaire, en fournissant la protéine animale pour la plupart des Gambiens, qui n'ont pas les moyens de s'acheter la viande. La consommation nationale brute de poissons est estimée à environ 25 kg/hab et par an. Cependant, il y a une disparité de la consommation de poisson en fonction de la proximité de la mer ; cette consommation est plus élevée dans la région côtière, qu'à l'intérieur du pays.

On estime que le sous-secteur de la pêche artisanale fournit 25 à 30 000 emplois directs et indirects, contre 1 500 à 2 000 pour la pêche industrielle. Environ, 200 000 personnes dépendent en partie de la pêche et de ses activités connexes.

Bien que le secteur de la pêche soit dominé par les pêcheurs étrangers, sa contribution au PIB est estimée à 2,5 %.

2 Contraintes environnementales

La tendance de la capture par unité d'effort pour plusieurs espèces démersales montre le déclin de la biomasse de ces espèces. Les données de CPUE indiquent leur surexploitation, ainsi les stocks de seiches ont diminués, passant de 214 kg/jour de pêche en 1993 à 139 kg/jour de pêche en 2002.

Par contre, les stocks des espèces pélagiques qui avaient subi une forte diminution entre 1992 et 1996, ont connu une augmentation de leur biomasse à cause de leur solde migratoire positif.

3 Impact des politiques commerciales sur la pêche

Le principal partenaire commercial du pays en termes de produits halieutiques est l'UE, avec plus de 70% de volume global d'exportations. Il convient de noter que le commerce du poisson comme d'autres marchandises à l'exportation, est libéralisé et régi par les mécanismes de marché en vigueur. Le volume d'exportations de poissons fluctue avec une tendance à la réduction.

Plus de 90% des bateaux de pêche industriels opérant légalement dans les eaux marines de la Gambie sont des navires étrangers. Les principaux acteurs étrangers de la pêche industrielle sont les Grecs, les Sénégalais, les Espagnols, les Coréens, les Chinois et les Italiens.

Le fait que la Gambie n'a pas un port à consacrer aux opérations de pêche industrielle, est utilisé comme prétexte pour justifier le refus de débarquement et de transformation des captures par les navires industriels étrangers en Gambie. Ceci prive la Gambie de devises étrangères, d'emplois et de disponibilité des poissons pour la consommation locale.

4 Conclusion et recommandations

Les objectifs d'une pêche durable en Gambie visent la conservation des ressources, la restauration des habitats dégradés, la régulation de l'accès aux ressources et aux marchés.

Les flottes étrangères ont contribué sensiblement à la dégradation de la biomasse des espèces démersales. L'évaluation de biomasse et de potentiels de différentes espèces sur une base scientifique, s'avère donc urgent, surtout pour les démersales à forte valeur commerciale qui sont sous la pression d'effort de pêche. L'accès aux ressources démersales devrait être limité, en attendant une évaluation scientifique claire de l'état des stocks.

Il est recommandé qu'aucun nouvel accord de pêche ne soit signé. Des deux accords dont la Gambie fait actuellement partie, l'accord Gambie-Japon pourrait continuer comme il n'y a pas de renégociation. Cependant, l'accord Gambie-Sénégal doit être renégocié en vue de réviser certains avantages liés à la pêche industrielle. Ceci laissera la pêche artisanale et les flottes industrielles nationales avec un accès exclusif aux stocks démersaux. Cependant, la réduction efficace de la pression sur les stocks démersaux sera seulement possible, si l'effort combiné de capture des deux flottes (artisanales et industrielles) est réglé.

Puisque la capacité à transformer les poissons destinés aux marchés d'exportation de manière à maximiser *leur valeur ajoutée* n'existe pas actuellement en Gambie, il est évident que ceci nécessiterait de nouveaux investissements dans l'équipement technique et la formation. Ce qui pourrait faciliter l'accès de produits halieutiques gambiens, sur les marchés de l'UE.

7.5 Résumé de la présentation de l'étude de la Guinée-Bissau

1 Importance socio-économique de la pêche

La pêche artisanale joue un grand rôle dans l'approvisionnement de marché local, surtout en espèces pélagiques, mais la faible capacité des pêcheurs bissau-guinéens à exploiter ces ressources, entraîne l'arrivée massive des acteurs étrangers, notamment les pêcheurs sénégalais et les bateaux de pêche européens et chinois.

La production nationale de la pêche industrielle et artisanale est de 70 000 tonnes, les bateaux de pêche étrangère ne débarquent pas en Guinée-Bissau leurs captures, ce qui constitue un dommage économique et social.

Les espèces pélagiques, jadis réservées au marché local sont de plus en plus exportées vers la Chine, ce qui représente un danger pour la sécurité alimentaire car la consommation de poisson par habitant régresse, passant de 5 kg/an en 1992 à 1,2 kg/an.

2 Contraintes environnementales

La surexploitation des espèces démersales par les pêcheurs et bateaux de pêche étrangers, les entraîne à capturer de plus en plus ces espèces à forte valeur commerciale dans les aires marines protégées. Ainsi, les pêcheurs sénégalais qui font des marais de 15 jours, ciblent surtout la sole pour l'exportation ou l'approvisionnement des hôtels au Sénégal.

3 Impact des politiques commerciales sur la pêche

Les accords de pêche ont un impact négatif sur les stocks de ressources halieutiques, les navires européens qui constituent 58 % des flottilles de pêche industrielle sont en partie responsables.

La faible capacité nationale à répondre aux barrières non tarifaires (qualité, normes sanitaires et techniques, ...etc.), rend les produits halieutiques moins compétitifs sur les marchés européens, car 90 % de ces produits sont exportés à l'état brut.

4 Recommandations

- Définition d'une politique cohérente : Associer la préservation des ressources halieutiques, la création de la valeur ajoutée, la répartition de la richesse et sécurité alimentaire. Il faut aussi intégrer le commerce et le développement national dans la politique de mise en valeur des ressources halieutiques, afin de passer à une politique stratégique en lieu et place de la politique sectorielle. Ainsi que, développer une politique nationale incitative pour la qualité et la distinction des produits de la Guinée Bissau.
- Compréhension des mécanismes et politiques commerciales internationales : Politique d'approvisionnement de l'UE, politique des accords de pêche, politiques des nouveaux accords de partenariat, nouvelles barrières non tarifaires, nouvelles tendances des marchés mondiaux (organique, commerce équitable, certification) et nouveaux marchés porteurs (Asie et Chine en particulier).
- Synergies au niveau national, régional et international : La mise en place de réseaux d'information des acteurs sur les nouveaux enjeux liés au secteur de la pêche, et de réseaux de renforcement des capacités (négociation et suivi des accords, OMC, mesures sanitaires et techniques, application des résolutions de Johannesburg, ...etc.).

7.6 Résumé de la présentation de l'étude de la Guinée

1 Importance socio-économique de la pêche

La pêche constitue la principale source de protéines animales des populations guinéennes. Au-delà de cet aspect de sécurité alimentaire, la pêche est une activité pourvoyeuse d'emplois qui profitent à près de 80 000 personnes. En outre, la pêche contribue de manière significative à l'augmentation des recettes en devises pour le Trésor public.

2 Contraintes environnementales

L'état des principaux stocks halieutiques et des habitats indique une dégradation du biotope marin, les indices d'abondances de rouget, de dorade et capitaine sont en baisse depuis presque deux décennies. Malgré les difficultés de gestion et d'aménagement des pêcheries, la durabilité de l'écosystème est considérée comme le fondement de la rentabilité du secteur. La surexploitation des principaux stocks halieutiques a un impact certain sur cet écosystème exploité. La protection et la conservation de l'environnement marin sont alors devenues les enjeux de la gestion durable des ressources halieutiques, afin de maintenir l'équilibre écosystémique.

3 Impact des politiques commerciales sur la pêche

Le régime d'accès par accord de pêche conduit généralement à une augmentation significative de la capacité de pêche, qui s'ajoute à la ponction prélevée par une pêche artisanale nationale guinéenne de plus en plus dynamique, et par la flottille de navires industriels guinéens encore à ses balbutiements.

Ces accords représentent l'une des causes principales de la surpêche et de la dégradation des écosystèmes marins et côtiers. Ces deux facteurs ont conduit depuis plus d'une décennie, par ricochet, à des conflits entre les deux pêcheries (industrielle et artisanale) pour l'accès à la ressource et à l'espace halieutique.

4 Recommandations

- Apporter un appui conséquent (crédit, garanties, formation, ...etc.) à la pêche artisanale, particulièrement aux embarcations de filet tournant qui alimentent exclusivement le marché local ;
- Réaliser des études sur le profil de la pauvreté dans le milieu des communautés de pêche artisanale et d'impacts des accords de pêche sur les pêcheurs artisans ;
- Assurer la formation sur les méthodes améliorées de transformation, de conditionnement et de stockage de poisson pour faire respecter et améliorer les normes de qualité sanitaire des produits de la pêche ;
- Favoriser l'émergence d'unités industrielles en vue d'augmenter la valeur ajoutée des produits halieutiques ;
- Appuyer les efforts de surveillance de la zone côtière en vue de préserver les écosystèmes côtiers guinéens très fragiles ;
- Réduire l'effort de pêche étrangère et encourager la constitution d'un armement industriel national ;
- Définir des stratégies convergentes sur des questions de gestion commune des stocks chevauchants, tout en informant et en simplifiant les formalités douanières et tarifaires sous-régionales.

7.7 Résumé de la présentation de l'étude du Cap vert

1 Importance socio-économique de la pêche

La pêche occupe une primordiale dans l'économie du Cap Vert, car elle contribue à 1,2 % du PIB et à 30 % des recettes d'exportation. Elle emploie environ 6 % de la population active, et contribue à la sécurité alimentaire avec une consommation de 22 kg/habt/an.

Certes, la pêche est un secteur dynamique, mais elle est confrontée à un certain nombre des contraintes d'ordre :

Economique : Baisse des revenus de pêcheurs, accès difficile aux crédits par les acteurs de la pêche artisanale (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices) lié à l'absence d'un système local de crédits adaptés au secteur de la pêche ; et des circuits de commercialisation déficients, et les difficultés liées à l'accès au marché européen pour l'exportation de produits halieutiques.

Social : Les organisations de pêcheurs artisans ne sont pas reconnues officiellement, ce qui rend difficile leur participation aux instances de prise des décisions. La paupérisation croissante des communautés de pêcheurs, dans un contexte d'inexistence de système de sécurité sociale et d'assurance pour les acteurs de la pêche artisanale, ne contribue pas à l'exploitation durable des ressources halieutiques.

2 Contraintes environnementales

La connaissance insuffisante de l'état des stocks d'espèces démersales et de grands pélagiques constitue une contrainte majeure pour une pêche responsable. Car la surexploitation des espèces démersales côtières à forte valeur commerciale (langouste,

...etc.), exige la maîtrise de potentiel halieutique en général et des démersaux en particulier, afin d'adopter des mesures d'aménagement et de gestion des pêcheries.

3 Impact des politiques commerciales sur la pêche

Le Cap Vert a signé des accords de pêche au niveau régional et international. Au niveau régional, il y a les accords avec la Mauritanie, la Guinée-Bissau et le Sénégal. Avec ce dernier, il s'agit d'un accord d'une durée d'un an renouvelable pour l'exploitation des thonidés et des pélagiques.

Au niveau international, un accord de pêche a été signé avec l'Union Européenne depuis 1990 ; il concerne l'exploitation de grands pélagiques, pour une durée de trois ans renouvelable. Quant à l'accord de pêche avec le Japon, il a une durée de 6 mois d'exploitation des thonidés par an. Cet accord n'est pas avantageux, si l'on compare sa compensation financière, qui est de 6 700 euros ; ce qui ne correspond qu'au prix de licence d'un navire pour l'exploitation des ressources halieutiques pendant 3 mois en Guinée, d'où l'intérêt d'harmoniser les politiques de négociation des accords de pêche au niveau régional.

Ces accords de pêche ont un impact négatif sur les stocks de ressources halieutiques, car le volume d'exportation ne cesse de baisser depuis quelques années à cause de la surexploitation des ressources halieutiques, passant de 203 tonnes en 1998 à 27 tonnes en 2001.

4 Recommandations

- Assurer une pêche et un commerce responsables : La fragilité des ressources halieutiques exige que les mécanismes de marché puissent contribuer à la préservation des ressources halieutiques.
- Adaptation du régime commercial : Il faut prendre en compte certaines règles et innovations du régime commercial international, soit dans la politique des subventions, soit dans la mise en place de normes sanitaires, pour que le Cap Vert puisse entrer dans l'Organisation Mondiale du Commerce.
- Participation des acteurs de la pêche artisanale aux négociations des accords de pêche : Promouvoir la consultation des acteurs de la pêche en général, et des communautés traditionnelles de pêcheurs en particulier, pour qu'ils puissent influencer les décisions prises lors des négociations de ces accords.

7.8 Résumé de la présentation «Les nouveaux enjeux du commerce et des nouveaux accords de partenariat pour l'Afrique de l'Ouest », par l'équipe de coordination du projet PCEAO

Pierre Failler, CEMARE, UK, Papa Gora Ndiaye, ENDA-Tiers Monde, Sénégal, Pap Samba Diouf, WWF, Sénégal, Moustapha Dème, CRODT, Sénégal

Accords de pêche en Afrique en 2004



Source : Fabrizio Donatella (2004)

Petit préambule...

Accords de pêche font partie intégrante des accords de Cotonou : approvisionner le marché et usines européennes en matière première

Situation de crise grave en Europe...

Négociation des nouveaux accords de pêche (1)

Avant:

- simplement négociation
- Stratégie de « faire plaisir à tout le monde » : allocation budgétaire pour chacun (administration, profession, recherche)
- Dimension politique importante au regard de l'utilisation des montants des actions ciblées : 75 à 100% des budgets d'investissement des ministères des pêches des pays de l'Afrique de l'Ouest dépendent directement des accords de pêche !

→ Pour chaque institution la question n'est pas « Négocier ou ne pas négocier », c'est comment « négocier au mieux »

Négociation des nouveaux accords de partenariat (2)

Maintenant:

- Établissement de relations à long terme : encourager la coopération et aller vers un meilleur partage des responsabilités (deux côtés)
- Lier la négociation avec la gestion (et la surveillance et le contrôle) : chimères occidentales du contrôle...
- Intégrer les accords de pêche dans le système national de gestion des pêche : impossibilité pour le pays de dire « oui » ou « non » au accords de pêche (conseillés européens)
- Assimiler les navires européens à leurs homologues nationaux en leur conférant les mêmes droits : la réduction de l'effort de pêche va être pour tout le monde → la question du surplus disparaît (enfin!!!)

Négociation des nouveaux accords de pêche (3)

- ... Il y a-t-il encore de la place pour une réelle liberté d'action ?
-Conservation: question de la pertinence des conseils de l'UE en matière de gestion des pêcheries et surtout de la durabilité des écosystèmes

Nouveaux accords de pêche : un bon moyen de s'échapper de la trappe de l'OMC relative aux subventions?

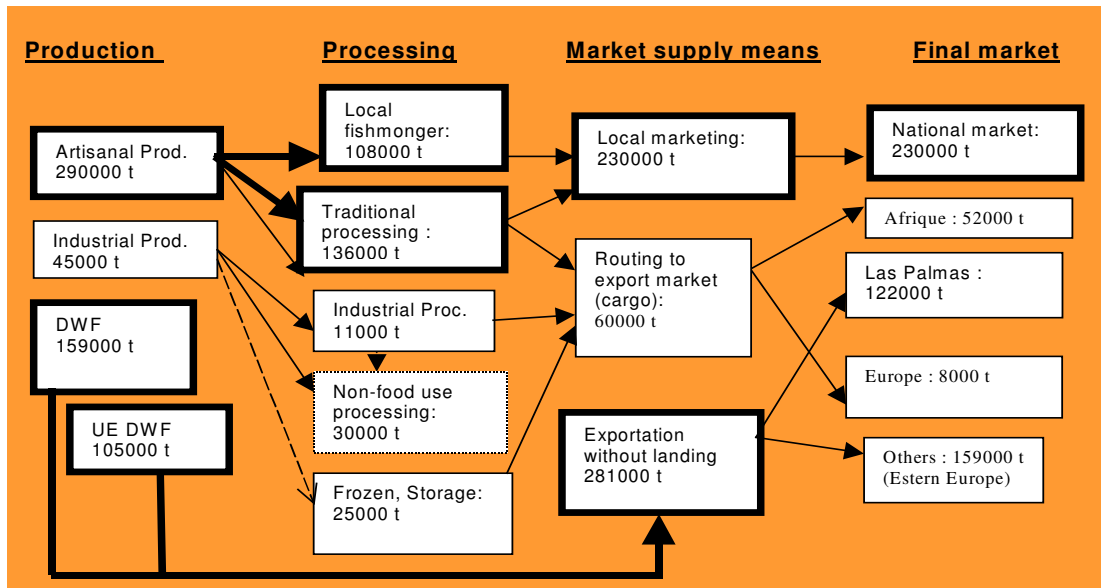
- Accords de pêche : subventions vertes ou rouges ?
 - o Rouge: participe à l'augmentation de la sur-capacité de pêche
 - o Verte: participe à la re-structuration du secteur des pêches européen
- Alors Rouge ou Vert ?

→ Vert en Europe mais ...Rouge ailleurs...

Commerce (1) : nouvelles tendances

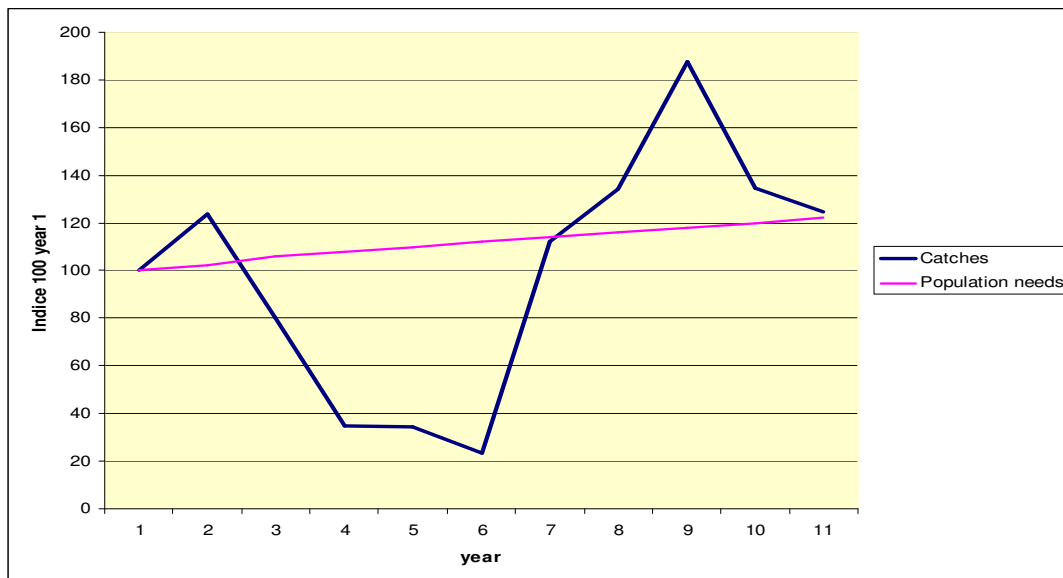
- Augmentation consommation totale et par habitant dans les pays industrialisés (Europe = manque de 4 millions de tonnes pour 2030)
- Délocalisation de la production et transformation (similarité textile, électronique, etc.)
- Renforcement des mesures sanitaires et techniques
- → problème sérieux de SÉCURITÉ ALIMENTAIRE en Afrique (de l'Ouest)

Commerce (2): Tendances marchés africains, européens et asiatiques (exemple des petits pélagiques)



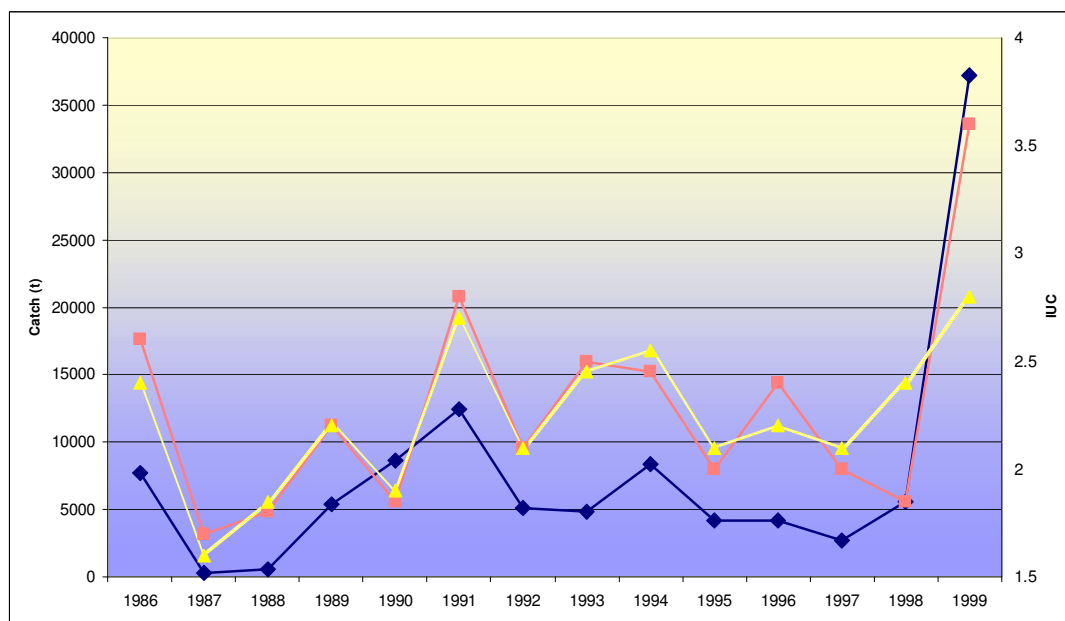
Source : Failler P. (2003)

Sécurité alimentaire



Source : Failler P. (2004)

Importance de la prise en compte d la variabilité climatique (et changements climatiques) Exemple: évolution des captures de poulpes et des indices d'upwelling au Sénégal



Source : Failler P et al. (2002).

Ces nouvelles mesures qui embêtent tout le monde

- Mesures sanitaires et techniques (contraignantes)
 - o Agrément européen
 - o Traçabilité
 - o HACCP

➔ Coûts (10% pour grandes structures, 25% petites) □ concentration capital

➔ Rôle accru du micro-crédit

- Et les nouvelles non contraignantes mais suggérées
- Certification biologique (écologique)
- Écolabelling
- Fair trade (commerce équitable)

➔ Encore des coûts supplémentaires.... Mais que de bénéfiques !

La qualité... talon d'Achille



Cadre de réflexion et d'action: Johannesburg ?

- Commerce et accords (incluant Accord de Cotonou) par rapport au concept du développement durable (résolution de Johannesburg) sont:
 - o Significativement efficace par la réalisation de la dimension économique du Dev. Durable
 - o Non efficace sur le plan écologique
 - o Pauvrement efficace sur le plan social...

Conclusion ...fin

- Besoin d'appréhender la cohérence des politiques: (développement des outils)
- Voies pratiques à développer:
 - o Politiques sectorielles □ Politiques stratégiques (aspects de pouvoir)
 - o Contribution des accords (analyse comparative, relative, globale)
 - o Coordination des actions de coordination
- Remarques finales:
 - o Cela n'est pas une question technique : (surveillance et contrôle), c'est une question de coopération à long terme
 - o Risque associé aux nouveaux accords de pêche : avoir dans les mêmes mains les dimensions commerciales et développement → si l'un faillit, les deux vont en pâtir

Nouvelles choses

- Projet européen sur la qualité et salubrité des produits marins
- Projet de renforcement des capacités de négociation et suivi des accords de pêche
- Projet INCO «ECOST»
- Initiative FAO/WFC pour la prochaine réunion du NEPAD « exploitation des petits pélagiques et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest »
- COMHAFAT ...

8 Annexe 2 : Présentations des sous-commissions

8.1 Résumé de la présentation de la Sous-commission « Politiques commerciales et exploitation des ressources halieutiques »

Impacts négatifs environnementaux et sociaux de la surpêche :

- La régulation de l'accès à la ressource ;
- Surexploitation de certaines espèces halieutiques ;
- Dégradation des habitats ;
- Impact social et économique négatif ;
- Faible surveillance des activités de pêche ;
- Mauvaise application du repos biologique.

Contraintes à l'accès au marché international :

- Valorisation des ressources ;
- Exigence en matière de standard des produits halieutiques ;
- Exportation des produits halieutiques ;
- La traçabilité comme obstacle potentiel à l'accès au marché international.

Insuffisance des cadres de concertation entre les différents acteurs au niveau de la SR :

- Circulation de l'information (réseau) ;
- Manque d'harmonisation des politiques commerciales dans la Sous-Région ;
- Insuffisance d'harmonisation et de convergence des politiques de pêche ;
- Absence de concertation entre les acteurs sur les enjeux du commerce dans la gestion des ressources halieutiques ;
- Insuffisance des capacités de recherche dans l'évaluation de l'impact des politiques liées au commerce dans la gestion de ressources halieutiques.

Impact du marché international sur la durabilité de l'exploitation des RH et de la sécurité alimentaire :

- Impact des marchés asiatiques et européens sur la durabilité des ressources halieutiques ;
- Report d'effort de pêche ;
- Sécurité alimentaire.

Insuffisance des capacités de négociation des accords de pêche :

- Accord de pêche et disponibilité des ressources ;
- Faiblesse des capacités de négociation des accords des Etats membres de la CSRP ;
- Insuffisance des connaissances sur les stocks et du niveau d'exploitation ;
- La politique des subventions dans les relations commerciales

Tableau 1 : Problèmes, causes et actions à entreprendre

PROBLEMES	CAUSES	ACTIONS
Impacts négatifs environnementaux et sociaux de la surpêche (12)	Mauvaise régulation de l'accès à la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en place de système communautaire de régulation de l'accès à la ressource - Réaliser une étude diagnostique de l'accès à la ressource au niveau sous régional - Mettre en place un mécanisme de mise en œuvre des recommandations de l'étude
	Prix attractifs des espèces démersales et forte demande du marché	- Promouvoir l'établissement de taxes à l'exportation des espèces démersales côtières surexploitées
	Mauvaises pratiques de pêche	- Rechercher des financements pour la mise en œuvre du plan d'actions pour la promotion de pratiques et méthodes de pêche durables
	Faible surveillance des activités de pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives de la CSRP en matière de surveillance des pêches - Associer les populations locales à la surveillance des pêches (surveillance participative)
	Mauvaise application du repos biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une étude sur le repos biologique - Généraliser, le repos biologique au niveau national - Promouvoir une concertation au niveau sous régional pour la détermination des périodes de repos biologique
Insuffisance des cadres de concertation entre les différents acteurs au niveau de la SR (7)	Absence de réseau permettant une bonne circulation de l'information	- Créer des réseaux thématiques
	Faiblesse des structures chargées de l'harmonisation des politiques commerciales et des pêches au niveau sous régional	- Renforcer les capacités en matière de politiques commerciales des organisations sous régionales et régionales (CSRP, UEMOA, CEDEAO...)
Insuffisance des capacités de négociation des accords de pêche (5) ⁺	Insuffisance des connaissances sur les ressources	- Renforcer les structures de recherche
	Insuffisance des compétences en matière de négociation	- Organiser des ateliers de formation en négociation des accords
	Insuffisance de concertation	- promouvoir au sein de la CSRP une

PROBLEMES	CAUSES	ACTIONS
	entre les pays de la sous région	concertation régulière entre les différents pays de la sous région
Contraintes à l'accès au marché international (5)	Exigence en matière de standards des produits halieutiques	- Appuyer la mise en norme des entreprises de pêche
	Menace de la levée des préférences commerciales	- Identifier et mettre en œuvre des solutions alternatives pour anticiper la levée des préférences commerciales
Impact du marché international sur la durabilité de l'exploitation des RH et de la sécurité alimentaire (3)	Insuffisance de mesures de protection des espèces surexploitées et menacées	- Encourager la suppression des avantages fiscaux liés à l'exportation des espèces surexploitées et menacées - Promouvoir le report de l'effort de pêche vers les espèces peu exploitées
	Mauvaise politique de Subvention à l'exportation	- Etudier les politiques de subvention dans la sous région

8.2 Résumé de la présentation de la Sous-commission « Commerce et approvisionnement des marchés nationaux et internationaux »

Problèmes majeurs (local et national)

- Approvisionnement en poisson frais :
 - Qualité insuffisante des produits
 - Manque de disponibilité des produits
- Approvisionnement en poisson transformé :
 - Occupation de l'espace
 - Difficultés d'approvisionnement en matières premières
 - Qualité insuffisante des produits transformés

Problèmes majeurs (régional)

- Acheminement des produits
- Compensation financière

Qualité (Frais et transformé) : Causes

- Mauvaises pratiques de conditionnement et conservation (F&T)
- Infrastructures défectueuses (F&T)
- Non application des normes et réglementation (F)
- Méconnaissance des bonnes pratiques (F&T)
- Non exigence des clients (F&T)
- Faible pouvoir d'Achat (F&T)
- Difficultés d'accès au financement (F&T)
- Insuffisances informationnelles sur la qualité des produits halieutiques (F&T)
- Déficience d'aménagement : aires, magasins, infrastructures sociales (T)

Qualité (Frais et transformés) : actions

- Formation, information et communication le long de la filière (F)
- Mise en place d'infrastructures et équipements (F)

- Favoriser la mise en place d'un système de financement adéquat (F)
- Favoriser la mise en place et l'application d'une réglementation adéquate (F)
- Aider à la mise en place de plans d'aménagement appropriés (T)

Disponibilité matières premières (F&T): Causes

- Raréfaction de la ressource (F&T)
- Report d'effort sur espèces de forte valeur commerciale (F)
- Manque d'organisation et de communication (F)
- Logistique défaillante (F)
- Limitation de l'offre par les pêcheurs (F)
- Rareté de la ressources (T)
- Concurrence entre acteurs pour l'accès aux produits (T)
- Capacité financière limitée (T)

Disponibilités des matières premières (F&T): actions

- Favoriser l'accès au crédit conséquent et adéquat (F)
- Renforcer les capacités organisationnelles et politiques des professionnels de la pêche artisanale (F)
- Favoriser une meilleure organisation (T)

Espace : causes

- Urbanisation croissante
- Expansion des infrastructures touristiques et industriels
- Érosion côtière

Espaces : actions

- Favoriser l'aménagement intégré des espaces côtiers

Acheminement : causes

- Infrastructures et moyens de transport déficients
- Non application des mesures tarifaires
- Tracasseries routières

- Complexité des modes de paiement
- Méconnaissance des marchés

Acheminement : actions

- Infrastructures : NEPAD
- Barrières tarifaires : UEMOA

Compensation financière : causes

- Difficultés de paiement
- Pas de connexions entre banques
- Non application des principes UEMOA

Compensation financière : actions

- Harmonisation régionale (UEMAO)

Implications PCEAO

- PCEAO :
 - financement
 - Formation
 - Information
 - Partenariat
- Stratégies :
 - Mise en réseaux, cadre de concertation sous-régionaux

9 Annexe 3 : Programme de l'atelier

Vendredi 1er octobre 2004

8 h 00 – 9 h	Accueil et enregistrement des participants
9 h 00 – 9 h 30	Mise en place
9 h 30 – 10 h 30	Ouverture officielle <ul style="list-style-type: none">▪ Discours de Monsieur Mohamed SOUMARE Secrétaire Exécutif d'Enda Tiers Monde▪ Discours de Madame Helena Maria José Nosolini EMBALO Ministre des Pêches de la Guinée Bissau▪ Discours de Monsieur Elhadji Cellou Dalein DIALLO Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée
10h 30 – 11 h	Pause-café
11 h – 11 h 15	Présentation des objectifs et de la méthodologie par Papa Gora NDIAYE Coordonnateur PCEAO
11 h 15 – 11 h 45	Présentation des résultats et des recommandations de l'étude pays Guinée Alkaly DOUMBOUYA
11 h 45 – 12 h 15	Présentation des résultats et des recommandations de l'étude pays Guinée Bissau par Hugo VIERA
12 h 15 - 13 h	Débats et questions
13 h – 14 h 30	Pause – Déjeuner
14 h 30 – 15 h	Présentation des résultats et des recommandations de l'étude pays Mauritanie par Mika DIOP

15 h – 16 h	Débats et questions
<hr/>	
16h 00 – 16h 15	Pause – Café
<hr/>	
16h 15 – 16h 45	Présentation des résultats et des recommandations de l'étude pays Gambie par Asberr MENDY
16h 45 – 17h 15	Présentation étude Sénégal par Pape Samba DIOUF
17h 15 – 17h 45	Débats et questions
17 h45 – 18h	Synthèse et clôture de la journée

Samedi 02 octobre 2004

9h – 9h 30	Présentation des résultats et des recommandations de l'étude pays Cap vert par Oscar MELICIO
9h 30 – 10h	Les secteurs des pêches en Afrique de l'Ouest face aux nouveaux enjeux du commerce et des nouveaux accords de pêche communautaires, par l'équipe de coordination du programme PCEAO
10 h – 10 h 30	Débats et questions
10 h 30 – 11h	Mise en place des groupes de travail
<hr/>	
11h – 11h 15	Pause - Café
<hr/>	
11h 15 – 13 h	Groupes de travail

13 h – 14h 30 **Pause déjeuner**

14h 30 - 16h **Groupe de travail (suite)**

16h – 16h 15 **Pause – Café**

16 h 15 – 17h **Restitution des groupes de travail**

17 h – 18 h **Synthèse des résultats et recommandations des groupes de travail**

18 h **Clôture officielle de l'atelier régional**

10 Annexe 4 : Liste des participants

PAYS	PRENOMS & NOM	ORGANISATION	FONCTION
Maroc	Amar DAHMANI	COMHAFAT ☎ (212) 37 68 83 28 / 30 Mobile : (212) 62 18 92 15 Fax : (212) 37 68 83 29 E-mail : dahmani@mpm.gov.ma	Secrétaire Permanent
Royaume Uni	Pierre FAILLER	CEMARE-University of Portsmouth Boathouse N° 6, College Road H. M. Naval Base, Portsmouth ☎ + 44 023 9284 4085/ +44 2392597877 Fax : + 44 023 9284 4614 E-mail : pierre.failler@port.ac.uk	Senior Research Fellow
Cap Vert	Oscar David Fonseca MELICIO	Institut National pour le Développement des Pêches (INDP) 132 Mindelo, S. Vicente Cap Vert ☎ (238) 32 13 70 / 73 / 74 Mobile : (238) 995 10 72 Fax : (238) 32 13 70 E-mail : oscar@indp.cv omelicio@yahoo.com	Président
	Celestino OLIVIERA	Associação Nova Geração dos Pescadores de S. Pedro s/c Institut National pour le Développement des Pêches (INDP) 132 Mindelo, S. Vicente Cap Vert ☎ (238) 32 80 09 Mobile : (238) 32 80 42	Président
	Mme Josefina Almeida Chantre FORTES	OMCV (Organisation des Femmes du Cap Vert) ☎ (238) 991 53 66 Fax : (238) 22 61 25 39 E-mail : zezachantre@hotmail.com	Présidente
Gambie	Asberr MENDY	Fisheries Departement 6, Mariana Parade, Banjul Gambia ☎ (220) 420 23 55 / 420 15 15 / 422 33 73 Mobile : (220) 990 07 92 Fax : (220) 22 41 54 E-mail : gamfish@gamtel.gm	Chercheur-Biologiste de Pêche
	Nfamara DAMPHA	Fisheries Departement 6, Mariana Parade, Banjul Gambia ☎ (220) 422 33 73 Mobile : (220) 992 48 34 Fax : (220) 22 41 54 E-mail : chofish@ganet.gm gamfish@gamtel.gm	Directeur

PAYS	PRENOMS & NOM	ORGANISATION	FONCTION
Gambie	Daouda SAINÉ	NAFO, S/C Fisheries Departement 6, Mariana Parade, Banjul Gambia ☎ (220) 20 23 55 / 20 15 15 Mobile : (220) 998 4 0 99 Fax : (220) 22 41 54 E-mail : gamfish@gamtel.gm	Secrétaire
Guinée Bissau	Hugo VIERA	CIPA Avenue Amilcar Cabral ☒CP 102 Bissau ☎ (245) 20 42 11 E-mail : harkais2@hotmail.com	Directeur
	Mme Helena Maria José Nosolini EMBALO	Ministère des Pêches Avenue Amilcar Cabral, ☒CP 102 Bissau, Guinée-Bissau ☎ (245) 20 11 57 Mobile : Fax : (245) 20 25 80	Ministre
	Virginia Pires CORREIA	CIPA Avenue Amilcar Cabral ☒CP 102 Bissau, Guinée-Bissau ☎ (245) 20 42 11 E-mail : cruzpires01@yahoo.fr	Chercheur
	José Carlos De PINA	<i>Association BILIGUER-ONG BAIRO BUBA-BUBAQUE GUINEE-BISSAU</i> Avenue Amilcar Cabral ☒CP 102 Bissau ☎ (245) 21 43 44 / 87 11 99 E-mail : biligert@hotmail.com	Gestionnaire de Projet
Guinée Conakry	Mme Djènè Saran CAMARA	Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME Fax : (224) 41 39 90	Ministre
	Mr Kader SANGARE	Ministère de l'environnement	Ministre
	El Hadji Cellou Dalein DIALLO	Ministère de la Pêche	Ministre
	Alkaly DOUMBOUYA	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) ☒4334 Conakry République de Guinée ☎ (224) 46 44 91 (Bureau) (224) 46 14 15 (Domicile) Mobile : (224) 11 21 08 71 Fax : (221) 45 19 26 E-mail : adoubouya@cnsnb.org.gn adoubouya@caramail.com	Directeur Général Adjoint
	KABA	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) ☒4334 Conakry République de Guinée ☎ (224) 22 96 98 (Bureau) (224) 46 14 15 (Domicile) Fax : (224) 13 40 91 07	Directeur
Mamadou Thianguï DIALLO	Confédération des Professionnels de la Pêche en Guinée (CONAPEG) ☒3304 Conakry République de Guinée ☎(224) 45 45 22 / 24 Fax : (224) 45 45 23 E-mail : thiangui@yahoo.fr	Président Directeur Général	

PAYS	PRENOMS & NOM	ORGANISATION	FONCTION
Guinée Conakry	El hadj Issiaga DAFTE	Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée ✉ 2050 Conakry République de Guinée ☎ (224) 11 21 62 85 E-mail : daffeupag@yahoo.fr	Président
	Kopé SOLIE	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) ✉4334 Conakry République de Guinée ☎ (224) 22 96 98 (Bureau) Fax : (224) 13 40 91 07 E-mail : ksolie@cnsnb.org.gn	Chercheur
	Cheikh Kassory BANGOURA	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) ✉3738/39 Conakry République de Guinée (224) 22 96 98 (Bureau) Mobile : (224) 34 21 31 Fax : (224) 13 40 91 07 E-mail : cbangoura1@caraimail.com	Halieute
	Youssouf H. CAMARA	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) ✉3738/39 Conakry République de Guinée ☎ (224) 22 96 98 (Bureau) Mobile : (224) 34 21 31 Fax : (224) 13 40 91 07 E-mail : ycamara@cnsnb.org.gn	
	Mama Yawa SANDOUNO	ADEPEG-CPA ☎ (224) 41 35 25 Mobile : (224) 34 21 40	Présidente
	Mohamed Badio CAMARA	Comité d'organisation CNSHB ✉3738/39 Conakry République de Guinée ☎ (224) 22 96 98 Mobile : (224) 34 21 40 E-mail : cmohamedbadio@yahoo.fr	Logisticien
	Ibrahima CISSE	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) ✉3738/39 Conakry République de Guinée ☎ (224) 22 96 98 Mobile : (224) 34 21 31 Fax : (224) 13 40 91 07 E-mail : kadebourama@yahoo.fr	Chercheur
	Souleymane DEBERTE	Ministère du Commerce Direction Nationale du Commerce Mobile : (224) 33 17 98 Fax : (224) 41 39 90 E-mail : bsoulem@yahoo.fr	Chargé d'Études
	Seny CAMARA	Ministère du Commerce Division Prix et Conjoncture Mobile : (224) 55 59 39 Fax : (224) 41 39 90	Chef de Division

PAYS	PRENOMS & NOM	ORGANISATION	FONCTION
Guinée Conakry	Mohamed Moustapha LY	Ministère de la Pêche et de l' Aquaculture Direction Nationale de Pêche et Aquaculture Mobile : (224) 25 43 01 E-mail : moustaphaly@yahoo.fr	Directeur
	Jean Philippe LATRIGUE	Ministère de la Pêche et de l' Aquaculture ☎ (224) 45 42 43 E-mail : mini pag.pl@biasy.net	Conseiller Technique
	Yves BOUDOT	AFD Guinée ✉ 283 – Conakry, Guinée Fax : E-mail : afd-gn@biasy.net	Directeur
	Dominique DAVID	10.1.1.1 Délégation Union Européenne Rue MA 752, Matam , Conakry Guinée ☎ (224) 13 40 48 70 Fax : (377) 98 66 35 25 E-mail: delegation-guinee-conakry@cec.eu.int	Chef de Délégation
Mauritanie	Mika DIOP	Institut Mauritanie de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) ✉22 Nouhadhibou, Mauritanie ☎ (222) 574 90 35 Mobile : (222) 641 01 00 E-mail : mika_dfr@yahoo.fr	Directeur Adjoint
	Sid'Ahmed Ould ABEID	Fédération Nationale des Pêcheurs (FNP) ✉571 Nouhadhibou Mauritanie ☎ (222) 574 50 86 Mobile : (222) 636 00 87 Fax : (222) 574 54 30 E-mail : fnp@toptechnology.mr	Président FNP – Section Artisanale
	Dr Ibrahima NIAMADIO	PRCM ✉4167 - Nouakchott, Mauritanie ☎ (222) 529 09 77 Mobile : (222) 634 66 51 ibrahima.niamadio@iucn.org	Chargé de Programmes
Sénégal	Alioune DIALLO	Ambassade des Pays Bas ✉3262 Dakar, Sénégal ☎ (221) 849 03 59 Mobile : (221) 644 37 69 Fax : (221) 821 70 84 E-mail : alioune_diallo@minbuza.nl	Chargé de Programme
	Moustapha THIAM	Direction des Pêches Maritimes 1, rue Joris – Dakar, Sénégal ☎ (221) 823 0137 Fax : (221) 821 47 58 Email : dopm@sentoo.sn	Directeur Adjoint
	El Hadj CISSE	Ministère de l' Economie Maritime ✉4050 Dakar, Sénégal Building Administratif, 4 ^{ème} étage Avenue L. S. Senghor, Dakar ☎ (221) 823 35 88 Fax : (221) 823 87 20 E-mail : eladjicisse@peche.gouv.sn	Conseiller Technique N° 1

PAYS	PRENOMS & NOM	ORGANISATION	FONCTION
Sénégal	Papa Samba DIOUF	WWF ✉22928 Dakar, Sénégal ☎ : (221) 869 37 00 Mobile : (221) 635 24 40 Fax : (221) 869 37 02 E-mail : psdiouf@wwfwafrika.org	Chargé de Programme Marin pour l'Afrique de l'Ouest
	Khady SANE	EnviPêche S/C WWF, Dakar, Sénégal ☎ : (221) 820 61 43 Mobile : (221) 654 77 17 E-mail : khadysane272@hotmail.com	Consultante
	Moustapha DEME	Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) ✉2241 Dakar ☎ (221) 834 80 41/ 632 5027 Fax : (221) 834 27 92 E-mail : mdeme@crodt.isra.sn mdeme@hotmail.com	Chercheur
	Dao GAYE	CONIPAS ✉11 Kayar, Région de Thiès Sénégal ☎ (221) 953 50 33 Mobile : (221) 561 83 95 E-mail : mamalaniasse@sentoo.sn	Président
	Demba KANE	ADEPA ✉958 Dakar RP, Sénégal ☎ (221) 854 98 13 Mobile : (221) 537 10 36 Fax : (221) 854 98 13 E-mail : k.demba@sentoo.sn	Secrétaire Exécutif
	Diebel SARR	ADPES ✉10680 Dakar-Liberté Cité Kerekou, Lot 175, Scat-Urbam, Dakar, Sénégal ☎ (221) 827 58 47 Fax : (221) 827 58 43 E-mail : adpes@sentoo.sn	Chargé de Programme Pêche
	Moussa MBENGUE	Enda GRAF ✉13069 Dakar, Sénégal ☎ : (221) 827 20 25 / 827 16 72 Mobile : (221) 684 13 82 Fax : (221) 834 27 92 E-mail : graf@enda.sn	Personne ressource Enda Graf
	Papa Gora NDIAYE	Enda Diapol ✉7329 Soubédioune Immeuble Elimane Ndour, 2 ^{ème} étage Rue 15 × Corniche Ouest, Médina Dakar, Sénégal ☎ (221) 823 53 47 Mobile : (221) 640 63 11 Fax : (221) 823 67 13 E-mail : diapol@enda.sn / papa_gorandiaye@hotmail.com	Chargé de Programme s Pêche Coordonnateur du programme PCEAO

PAYS	PRENOMS & NOM	ORGANISATION	FONCTION
Sénégal	Dieudonné BAKANOVA	Enda Diapol ✉7329 Soubédioune Immeuble Elimane Ndour, 2 ^{ème} étage Rue 15 × Corniche Ouest, Médina Dakar, Sénégal ☎ (221) 823 53 47 Mobile : (221) 551 36 31 Fax : (221) 823 67 13 E-mail : diapol@enda.sn d.bakanova@caramail.com	Assistant à la coordination et au suivi des Programmes Pêche
	Mawa SAMB	Enda Diapol ✉7329 Soubédioune Immeuble Elimane Ndour, 2 ^{ème} étage Rue 15 × Corniche Ouest, Médina Dakar, Sénégal ☎ (221) 823 53 47 Fax : (221) 823 67 13 E-mail : diapol@enda.sn sambmawa@yahoo.fr	Traducteur/ Interprète
	Fodé FATY	Enda Diapol ✉7329 Soubédioune Immeuble Elimane Ndour, 2 ^{ème} étage Rue 15 × Corniche Ouest, Médina Dakar, Sénégal ☎ (221) 823 53 47 Fax : (221) 823 67 13 E-mail : diapol@enda.sn	Logisticien
	Thérèse SAGNA	Enda Diapol ✉7329 Soubédioune Immeuble Elimane Ndour, 2 ^{ème} étage Rue 15 × Corniche Ouest, Médina Dakar, Sénégal ☎ (221) 823 53 47 Fax : (221) 823 67 13 E-mail : diapol@enda.sn catytressol@yahoo.fr	Secrétaire – Assistante de gestion